



Rapport d'activité 2020

Agence
du Service
Civique

1. L'Agence du Service Civique

- 06 Qui sommes-nous ?
- 08 En chiffres
- 10 Organisation et gouvernance
- 12 Le pilotage territorial par l'agence du Service Civique
- 13 Les partenaires
- 14 Cartographies
- 16 Temps forts

2. L'agence face à la crise sanitaire

- 18 Un accompagnement renforcé des volontaires
- 20 Un accompagnement renforcé des organismes

3. Des politiques publiques au service de la jeunesse

- 24 Les dispositifs
- 28 L'accès de tous les jeunes à l'engagement
- 30 Un rayonnement à l'international
- 36 Les 10 ans du Service Civique
- 38 Des travaux d'études et d'évaluation variés
- 40 La valorisation des compétences acquises par les jeunes

4. Les organismes partenaires, au cœur de l'action de l'Agence

- 44 Les organismes, bénéficiaires des programmes mis en œuvre par l'Agence
- 48 Une ingénierie de projets adaptée avec les besoins de la société
- 54 L'accompagnement des organismes
- 56 Le contrôle, un enjeu essentiel

5. Données budgétaires et exécution financière 2020

Éditos



BÉATRICE ANGRAND PRÉSIDENTE

Quel regard portez-vous sur l'année 2020 ?

Qui a oublié ces jeunes faisant des courses pour nos aînés, réalisant des maraudes auprès des plus fragiles, conduisant des personnes sans abri dans des centres d'hébergement, quand d'autres distribuaient des paniers repas ou expliquaient l'actualité et les règles sanitaires aux personnes non francophones ? Sait-on que nos volontaires ont été plus de 50 000 à s'inscrire sur le site de la Réserve Civique ?

Pourtant, lorsque nous avons entamé l'année 2020, nous étions dans un tout autre état d'esprit, absorbés par la préparation du 10^e anniversaire du Service Civique et de l'Agence. Grand événement institutionnel rassemblant des milliers de jeunes, défis citoyens déployés en métropole, dans les outre-mers, en Europe et à l'international, tour de France pour présenter le livre de Marie Robert et Anne Dhocquois « Et si on s'engageait ? » – nous avions de grandes ambitions ! Le premier confinement a stoppé net les préparatifs. L'effet de sidération passé, nous avons consacré toute notre énergie à accompagner les jeunes, les tuteurs, les organismes d'accueil de volontaires européens ou en Service Civique et nos référents dans les services déconcentrés à s'adapter, se réorganiser. Rappelons que l'écosystème animé par l'Agence du Service Civique concerne des dizaines de milliers de personnes. Nous étions guidés par deux préoccupations : sécuriser les volontaires et trouver les outils pour leur permettre de continuer à se rendre utiles, à exercer leur pouvoir d'agir dans une crise dont nous avons perçu immédiatement qu'elle fragiliserait la jeune génération dans tous les aspects de sa vie.

Quand, le 14 juillet 2020, le président de la République a annoncé la création de 100 000 missions de Service

Civique supplémentaires « parce que le Service Civique fonctionne », nous l'avons vécu comme une reconnaissance de 10 ans d'investissement de l'Agence, de ses délégués territoriaux et de tous ses partenaires. L'élan de solidarité et de générosité qui avait traversé toute la jeunesse lors du premier confinement allait trouver un cadre et pouvoir se multiplier ! Au second semestre de l'année, nous sommes donc entrés dans une autre dynamique dont le but principal était de mettre en place la stratégie et l'organisation adaptées pour que le plus de jeunes possibles accèdent à une expérience d'engagement, sans négliger la qualité, dans le strict respect des fondamentaux de non substitution à l'emploi du Service Civique. Dans le champ des programmes européens, l'adoption d'un accord politique sur Erasmus+, qui aboutit à une augmentation de 80% des moyens disponibles pour la période 2021-2027, nous a ouvert de nouveaux horizons.

Quels enseignements tirez-vous de la pandémie ?

Nous nous serions bien passé de cette crise. Pour autant, elle a mis en lumière ce formidable désir d'engagement des jeunes – désir qui est selon moi un désir de contribuer à construire le monde dans lequel ils vivent. Si leur participation aux élections est généralement faible comme on vient de le voir au moment où nous écrivons ces lignes, elle ne traduit en rien une indifférence face aux sujets d'intérêt général. Il nous revient à nous, pouvoirs publics, associations, entreprises, d'entendre et de prendre en compte les nouvelles formes d'action et de citoyenneté de la jeunesse. Sur un autre plan, je note que la crise a montré le caractère indispensable des associations, des territoires et des services publics dans les territoires – tous ces lieux d'initiatives et de décisions d'on

peut agir vite et en proximité. Enfin, alors même que les mobilités européennes et internationales étaient empêchées, l'Agence n'a jamais enregistré autant de sollicitations dans ce domaine. L'interculturel, le multilinguisme, l'altérité, l'ouverture sur le monde, parce qu'elles étaient irréalisables, sont devenus des nécessités vitales !

Quelles sont vos priorités pour les années à venir ?

En premier lieu, ancrer dans la durée les nouvelles orientations prises par l'Agence et veiller à une bonne application des droits des volontaires. Nous devons aussi œuvrer pour une plus grande reconnaissance du Service Civique et du Corps européen de solidarité par l'école, le monde du travail et la société en général. Les compétences acquises par les jeunes grâce à leur expérience de volontariat doivent plus facilement trouver leurs aboutissements. La communauté des volontaires, avec plus d'un demi-million de bénéficiaires depuis 11 ans, doit être animée pour générer un sentiment collectif d'appartenance. De plus, avec la montée en charge du Service National Universel (SNU), l'opportunité nous est offerte de créer une logique de parcours, articulée avec toutes les autres formes d'engagement : Service Civique, Corps européen de solidarité, les différentes réserves, les pompiers volontaires... Plus largement, je vois l'esprit et les valeurs portées par l'Agence du Service Civique dans ses deux composantes (Engagement et Europe) dépasser les frontières nationales et contribuer à renforcer les liens entre les peuples d'Europe et leur action collective aux défis innombrables auxquels ce continent est confronté. À cet égard, la Présidence française de l'Union européenne au premier semestre 2022 sera un rendez-vous d'importance.



DAVID KNECHT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Dans un contexte particulièrement difficile, 2020 aura été pour la communauté du Service Civique et des programmes européens portés par l'Agence une année de défis et de réalisations exceptionnels.

Bien sûr et avant tout, les jeunes engagés, leurs tuteurs, les organismes d'accueil et porteurs de projets européens, les personnels de l'Agence du Service Civique et les équipes qui les relaient dans les territoires ont dû faire face à une crise sanitaire sans précédent. C'est ainsi tout un « écosystème » au cœur de l'engagement de la jeunesse et du service de l'intérêt général qui a fait preuve d'une réactivité, d'une capacité d'imagination et de réinvention et d'un sens des responsabilités remarquables. Loin de tendre à l'épuisement, le présent rapport présente des illustrations de cette mobilisation sans faille.

Par ailleurs, cette même année a été marquée par l'ambition - également sans précédent - de développement du Service Civique fixée par le président de la République et le Gouvernement dans le cadre du volet consacré à l'engagement de la jeunesse du plan « 1 jeune, 1 solution ». Dès l'annonce de l'objectif de 100 000 missions supplémentaires par an, à l'été 2020, l'Agence du Service Civique et son réseau territorial ont répondu à la demande d'engagement de la jeunesse, aux projets renouvelés des organismes d'accueil et aux enjeux sociaux et sociétaux engendrés ou accrus par la crise, sans rien sacrifier de la conformité et de la qualité des missions dues à chaque volontaire. Ce sont ainsi environ 20 000 postes supplémentaires de Service Civique qui ont été agréés par l'Agence et ses délégués territoriaux dès le dernier quadrimestre 2020.

La même volonté a animé les acteurs de la préparation de la nouvelle programmation 2021-2027 du programme Erasmus+ et Corps européen de solidarité, au premier rang desquels l'agence Erasmus+ France

Jeunesse et Sport et le réseau territorial des référents Europe et international jeunesse (REIJ). L'exigence et l'ambition étaient ici aussi majeures afin d'accompagner une augmentation de moyens budgétaires de 80 % sur le programme Erasmus+ pour la période 2021-2027 et la mise en place de nouvelles modalités d'accès aux financements pour les porteurs de projets Erasmus+ et Corps européen de solidarité, avec la labellisation et l'accréditation des structures. C'est dans ce contexte d'activité intense, et pour répondre à ces défis, que des transformations structurantes ont parallèlement été lancées et menées au sein de l'Agence du Service Civique et du réseau déconcentré en charge de ses politiques publiques.

Concernant l'Agence du Service Civique, les services de l'agence Erasmus+ Jeunesse et Sport ont vu, à l'issue de plusieurs mois de travaux, leur organisation évoluer significativement en septembre 2020. Elle repose désormais sur des pôles pleinement cohérents avec les enjeux et objectifs propres à chacun de ses domaines d'intervention : les projets Erasmus+, le Corps européen de solidarité, la coopération et le soutien aux programmes, le contrôle et les procédures mis en œuvre. Le renforcement des synergies entre Service Civique et programmes européens s'est par ailleurs traduit par l'intégration de la communication relative à ceux-ci au sein du pôle Communication et partenariats de l'Agence.

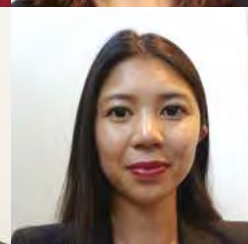
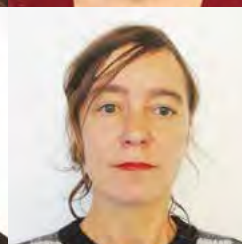
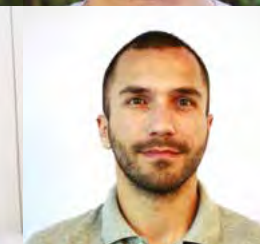
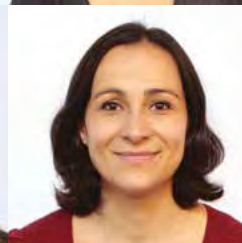
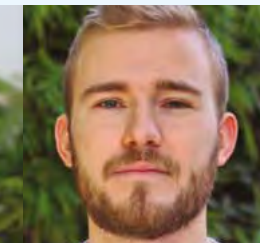
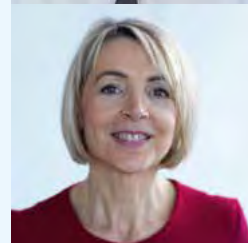
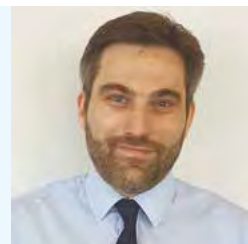
S'agissant des pôles dédiés au Service Civique et du secrétariat général de l'Agence, la hausse conjointe d'objectifs et d'effectifs décidée dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution » s'est traduite dès l'été 2020 par le lancement de travaux visant à répondre à deux enjeux majeurs. D'une part, le renforcement des capacités existantes dans le domaine du développement et de l'ingénierie, de l'agrément, de l'animation territoriale, du contrôle, de la communication et du « support » à l'en-

semble de l'opérateur (finances, informatique et ressources humaines). D'autre part, une évolution du fonctionnement de l'Agence par la création d'un pôle dédié à la qualité du service et de l'expérience de nos usagers et partenaires, un pilotage du Service Civique renforcé, une répartition renouvelée des fonctions de développement et de suivi individuel des organismes, l'accroissement de la transversalité entre services ou encore une gestion modernisée des données détenues par l'Agence. La mise en œuvre de ces évolutions organisationnelles se déploie sur l'année 2021.

Enfin, au sein des services déconcentrés de l'État en charge des politiques publiques portées par l'Agence, l'année 2020 a été celle, au-delà des multiples actions menées, de l'intense préparation de la réforme de l'organisation territoriale de l'État entrée en application en janvier 2021. Cette réforme, continuellement accompagnée par l'Agence du Service Civique dans son périmètre d'intervention, a conduit à l'intégration aux services académiques régionaux et départementaux de ces acteurs majeurs du développement, du contrôle et de l'animation de l'engagement de la jeunesse, en métropole comme en outre-mer. L'expertise et la mobilisation des femmes et des hommes faisant vivre chaque jour ce réseau permettront d'accroître encore la cohérence et les synergies entre l'ensemble des politiques publiques menées dans le champ de l'éducation, de la jeunesse et des sports.

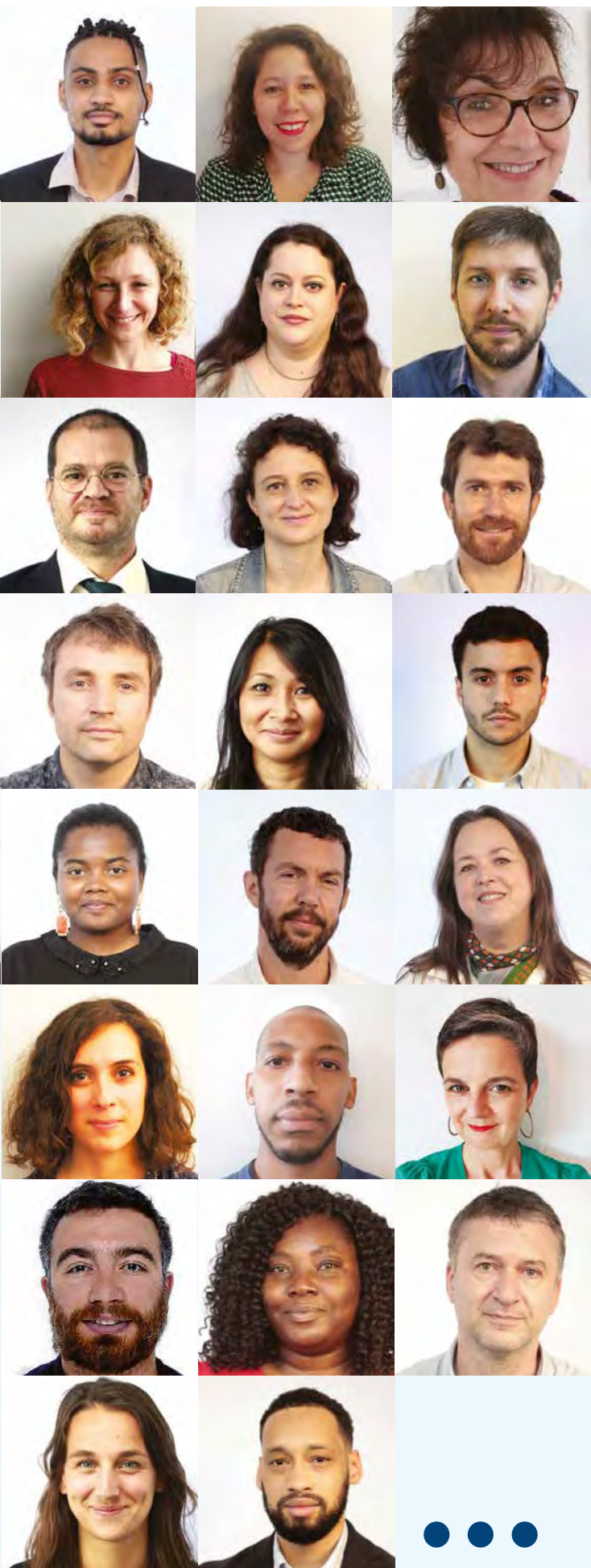
Face à l'ampleur des travaux et avancées accomplis au cours d'une année pendant laquelle les valeurs d'intérêt général, de cohésion nationale et de citoyenneté française et européenne n'ont jamais été aussi essentielles, je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance aux personnels de l'Agence du Service Civique, dont le présent rapport retrace les multiples réalisations, et plus largement à l'ensemble de la communauté de l'engagement de la jeunesse.

Qui sommes-nous ?



L'Agence du Service Civique est :

- ◆ Un groupement d'intérêt public (GIP) créé par la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au Service Civique et aujourd'hui composé de l'État, de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et de l'association France Volontaires.
- ◆ Un opérateur aux prérogatives élargies en 2016 à l'issue de la réorganisation de l'Institut national jeunesse et éducation populaire (INJEP), concrétisée par la loi n° 2015- 917 du 28 juillet 2015.
- ◆ L'agence nationale française pour la mise en œuvre du programme européen Erasmus+ Jeunesse, dont la désignation a été acceptée par la commission européenne le 17 mai 2016. L'Agence met également en œuvre le Corps européen de solidarité.
- ◆ La structure qui, au nom de l'État, met en œuvre le Service Civique.
- ◆ Un centre de ressources « SALTO-YOUTH Euromed » pour la coopération euro-méditerranéenne, qui outille et forme les partenaires de cette zone géographique.
- ◆ Un point national d'information pour le sport, relai national du volet « sport » du programme Erasmus+.



LE SERVICE CIVIQUE

A été créé par la loi du 10 mars 2010 pour succéder au service civil, qui avait été conçu en 2006 dans l'optique de remplacer le service militaire, suspendu en 1996. Inscrit dans le Code du service national, le Service Civique vise à « renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale » en offrant aux jeunes de 16 à 25 ans (30 ans s'ils sont en situation de handicap) l'opportunité de s'engager et de donner de son temps à la collectivité et aux autres, au service de causes solidaires et durables. Levier pour l'engagement et la citoyenneté des jeunes, il accompagne également le déploiement des politiques publiques par les missions d'intérêt général que les volontaires effectuent en France ou l'étranger. Les volontaires s'engagent dans des organismes sans but lucratif (notamment des associations), des services et établissements de l'État ou des collectivités territoriales, dans 9 domaines d'intervention (solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence).

LE PROGRAMME ERASMUS+

Il constitue le principal levier d'action de l'Union européenne pour déployer une politique à destination de la jeunesse de notre continent. Héritier du programme « jeunesse en action », le volet « jeunesse » d'Erasmus+, dont l'Agence a la responsabilité en France, s'appuie sur la pédagogie active et l'éducation populaire. Le programme permet à des porteurs de projets issus de l'éducation non-formelle d'obtenir des subventions pour des activités de nature variée : les échanges de jeunes (expériences collectives avec d'autres jeunes issus de l'Union européenne), le dialogue et la prise de parole face aux décideurs, la mobilité des acteurs de jeunesse, l'acquisition de compétences, la formation et le partage de bonnes pratiques entre les structures et professionnels de jeunesse constituent les principaux champs de ce programme. Il est complémentaire du programme Erasmus+ Education Formation et contribue à renforcer la citoyenneté européenne, par-delà les enjeux d'études, de formation ou d'employabilité. Au sein de l'Agence, le centre de ressources SALTO Euromed contribue également à cette mission en permettant à des organisations de jeunesse des pays du Sud de la Méditerranée de renforcer leurs compétences et de participer à des projets Erasmus+ Jeunesse et Corps européen de solidarité.

LE CORPS EUROPÉEN DE SOLIDARITÉ

A été créé en 2018 et se compose jusqu'au 1^{er} janvier 2021 de trois volets : volontariat, stage et emploi, projets de solidarité. Ce programme a été créé par l'Union européenne afin de donner aux jeunes la possibilité de s'engager dans leur pays ou à l'étranger afin d'aider des communautés ou des personnes dans toute l'Europe.

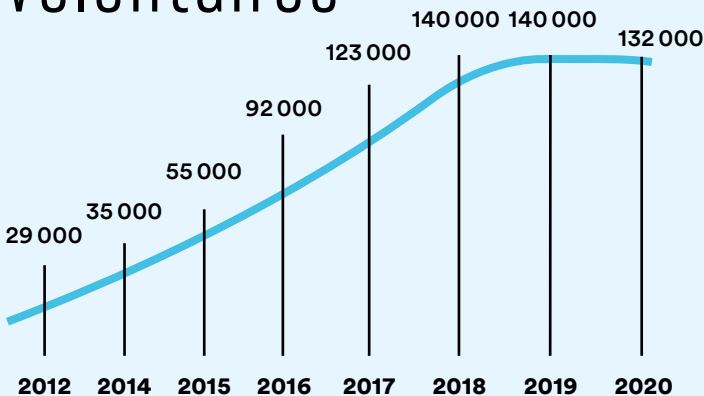


En chiffres

Service Civique

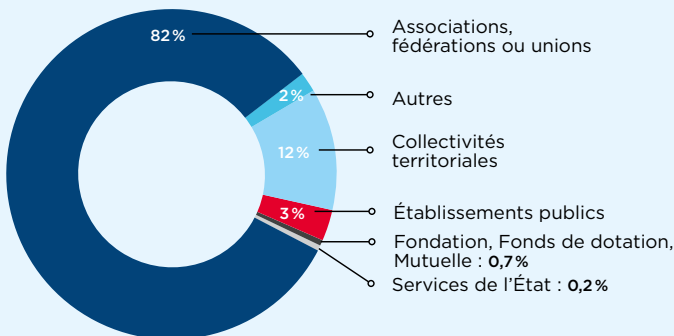
NOS RÉSULTATS

En 2020, le Service Civique a accueilli environ 132 000 volontaires



+ de 500 000
volontaires depuis 2010

RÉPARTITION DES ORGANISMES AGRÉÉS EN FONCTION DU STATUT JURIDIQUE



+ de 10 300
organismes agréés

THÉMATIQUES DE MISSIONS LES PLUS SOLLICITÉES

- 36%** Éducation pour tous
- 26%** Solidarité
- 15%** Sport
- 10%** Culture et loisirs
- 6%** Environnement
- 3%** Santé
- 3%** Mémoire et citoyenneté
- 0,6%** Développement international et action humanitaire
- 0,4%** Intervention d'urgence

Les mots ou expressions associés au Service Civique

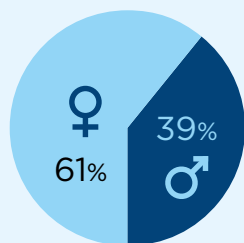
Jeunesse
Volontariat Engagement
Solidarité Respect
Aide Citoyen
Expérience Partage
Civisme Contact
Humain Responsabilité

Sources : Baromètre IFOP 2021 - Personnes âgées de 26 ans et ayant entendu parler du Service Civique ayant répondu à la question « Et quand vous pensez au Service Civique, quels sont tous les mots ou expressions qui vous viennent spontanément à l'esprit ? » (Question ouverte, réponses non suggérées).

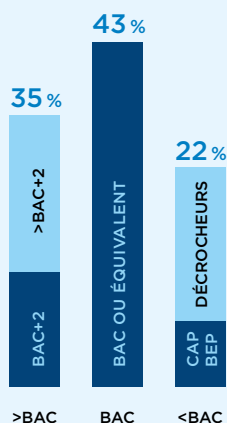
LES JEUNES EN SERVICE CIVIQUE

DONNÉES EN FLUX DE VOLONTAIRES AU 28.04.2021

Âge
moyen :
21 ans



GENRE

NIVEAU
DE FORMATION39%
DEMANDEURS
D'EMPLOI31%
ÉTUDIANTS26%
INACTIFS4%
SALARIÉSSITUATION DES VOLONTAIRES
À L'ENTRÉE EN SERVICE CIVIQUE

8 % des volontaires bénéficient
de l'indemnité complémentaire
sur critères sociaux

12,3 % sont issus des quartiers prioritaires
de la politique de la Ville (QPV)

0,9 % ont réalisé une mission
à l'international

1,4 % sont en situation de handicap

SATISFACTION DES VOLONTAIRES

91%
satisfaits de
leur mission

96%
recommanderaient
le Service Civique
à leur entourage

Pour eux, le Service Civique
c'est avant tout :

1. Un moyen d'acquérir
une expérience professionnelle
2. Un temps de découvertes
et de rencontres
3. L'occasion de faire un point sur sa vie
4. L'opportunité de découvrir un secteur
d'activité
5. Un moyen de se sentir utile

Erasmus + Jeunesse
et Corps européen de solidarité

TOTAL PROGRAMMES EUROPEENS (ERASMUS + ET CES)

1402
PROJETS
DÉPOSÉS685
PROJETS
SUBVENTIONNÉS49%
DE TAUX
DE SÉLECTION28 454
PARTICIPANTS16 021 JEUNES (DONT 7 068 « JEUNES AYANT
MOINS D'OPPORTUNITÉS » - JAMO, SOIT 44 %)

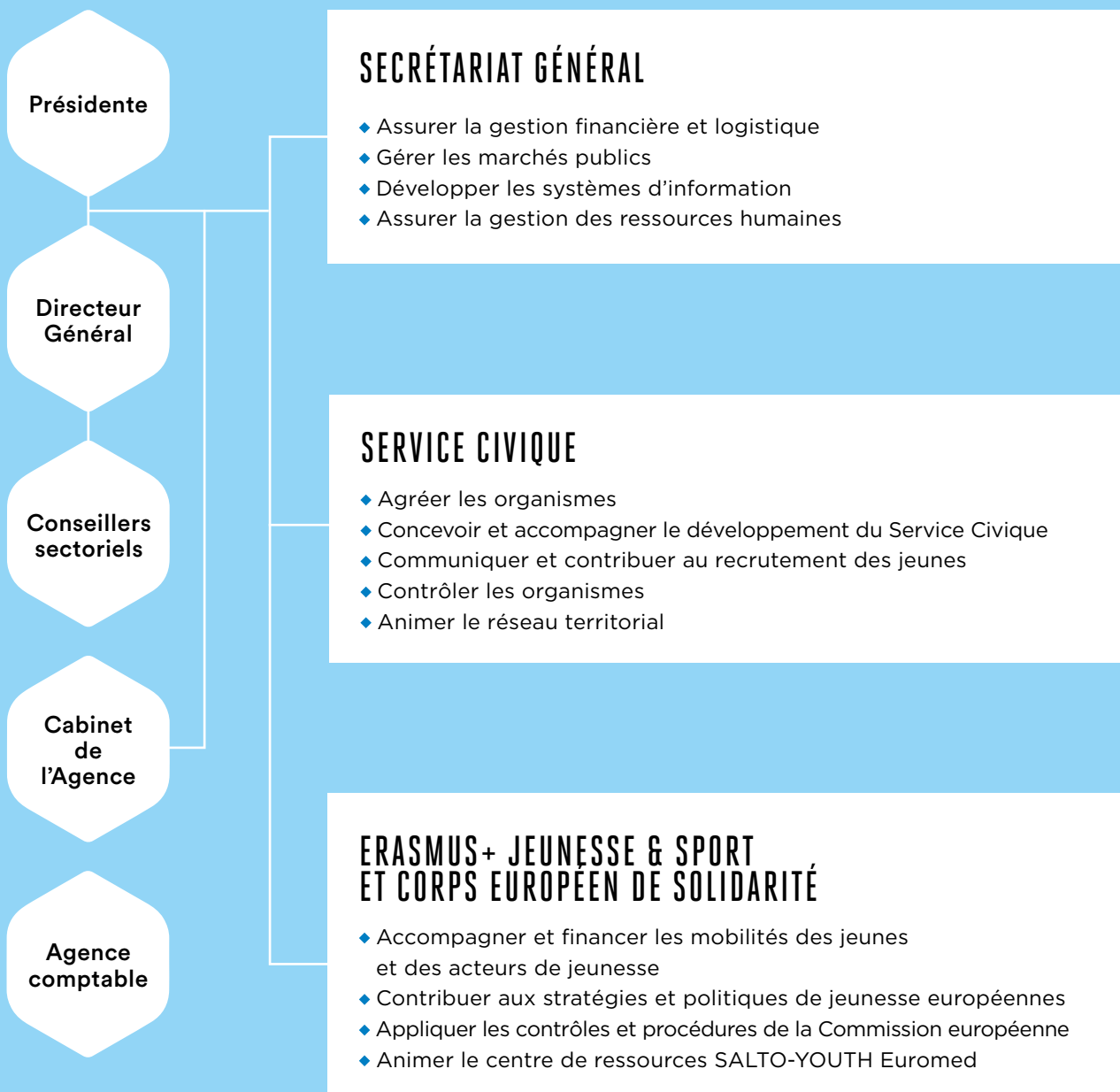
12 433 ACTEURS DE JEUNESSE

35 M€

(BUDGET TOTAL : ERASMUS+ JEUNESSE, CORPS EUROPÉEN DE SOLIDARITÉ,
CENTRE DE RESSOURCES SALTO ET FRAIS D'ADMINISTRATION)

Type de projets financés	Nombre	Montant (en M€)
KA1 Mobilité des jeunes et travailleurs jeunesse	336	9,8
KA2 Partenariats stratégiques jeunesse	47	7,7
KA3 Dialogue pour la jeunesse	15	0,7
CES Corps européen de solidarité	287	11,3

Organisation & gouvernance



L'organisation est articulée autour de deux pôles pilotant les politiques publiques mises en œuvre par l'Agence (Service Civique d'une part, programme Erasmus+ Jeunesse et Sport et Corps européen de solidarité d'autre part), d'un secrétariat général et d'une agence comptable.

L'ÉQUIPE DE L'AGENCE

L'Agence du Service Civique résulte du regroupement en 2016 des équipes du Service Civique et de l'Agence Erasmus+ Jeunesse & Sport précédemment rattachée à l'Injep, constituant ainsi un opérateur unique au service de l'engagement et de la mobilité européenne des jeunes.

Son organisation a été conçue avec l'objectif d'apporter une réponse opérationnelle aux enjeux des politiques d'engagement, en faisant appel à des ressources humaines à fort potentiel d'expertise.

Placée sous la responsabilité d'une Présidente et d'un Directeur général, l'Agence du Service Civique est constituée de trois entités principales :

- ◆ Service Civique : quatre pôles consacrés au pilotage des différents enjeux du Service Civique : Développement et Ingénierie, Contrôle et Animation territoriale, Agréments, Communication

& Partenariats ainsi que trois conseillers sectoriels rattachés à la direction générale ;

- ◆ L'agence Erasmus+ Jeunesse & Sport : placée sous l'autorité d'un directeur, elle est composée de deux pôles en charge respectivement de la mise en œuvre des programmes Erasmus+ Jeunesse & Sport et du Corps européen de solidarité, et de deux pôles à vocation transversale, l'un en charge du contrôle et des procédures et l'autre en charge des activités de coopération de soutien aux programmes) ;

- ◆ Un secrétariat général assurant le pilotage des fonctions transversales (budget, juridique, achats, systèmes d'information, ressources humaines).

La gouvernance de l'Agence est appuyée par un cabinet et des assistantes de direction. L'organisation intègre également une agence comptable.

Conseil d'administration

Il réunit les administrateurs du groupement d'intérêt public (GIP) : tutelles (ministère chargé de la Jeunesse et ministère chargé du Budget), personnalités qualifiées et représentants des services déconcentrés. Le Conseil d'administration prend les décisions stratégiques et l'ensemble des délibérations administratives nécessaires au bon fonctionnement de l'Agence.

Comité stratégique du Service Civique

Il débat des grandes orientations stratégiques du Service Civique pour éclairer les avis du Conseil d'administration. Il réunit l'ensemble des parties prenantes du Service Civique (organismes agréés, collège des volontaires, parlementaires, personnalités qualifiées). Le collège des volontaires a pour vocation de représenter les jeunes engagés en Service Civique en France et à l'international.

Comité national Erasmus+

Il réunit deux fois par an l'ensemble des parties prenantes au programme Erasmus+ Jeunesse & Sport, à qui sont présentés l'état d'avancement du programme et les problématiques rencontrées.

Comité permanent Erasmus+

Il réunit deux fois par an les deux agences nationales Erasmus+ (éducation formelle et non-formelle) et leurs tutelles respectives. Sa mission est de suivre les travaux en commun menés par les deux agences. Il permet également de partager les enjeux, difficultés et solutions mises en œuvre par chacun.

Le pilotage territorial du Service Civique

L'Agence du Service Civique assure un rôle important de pilotage territorial du Service Civique. Elle élabore chaque année une instruction précisant les objectifs et la stratégie de développement et l'adresse aux Préfets de région et de départements, qui la déclinent et la mettent en œuvre dans les territoires. Cette organisation a été modifiée à compter du 1^{er} janvier 2021 (voir encadré).

Les Préfets disposent d'équipes dédiées au Service Civique, qui sont les interlocutrices de proximité des organismes pour les conseiller, les accompagner dans leurs démarches et mettre en œuvre

la formation des tuteurs du Service Civique. Ces équipes animent également la communauté du Service Civique dans tous les territoires, y compris en outre-mer, en organisant des événements de valorisation des expériences et de promotion ou encore de rencontres de l'offre et de la demande sous forme de « Service Civique *dating* ».

L'Agence accompagne l'ensemble de ces initiatives et est en lien permanent avec les équipes territoriales du Service Civique : appui à la demande, séminaires, formations des équipes, etc.

Une animation territoriale transformée par la crise

La crise sanitaire n'a pas permis la réalisation des défis citoyens qui avaient été programmés simultanément dans toutes les régions entre mars et début avril 2020 à l'occasion de l'anniversaire des 10 ans du Service Civique. Cependant, les équipes en régions sont parvenues à adapter l'animation de leurs réseaux pendant la crise sanitaire, maintenir le nombre de formations et de séminaires, tout en faisant preuve d'une grande créativité dans l'organisation de rencontres virtuelles (webinaires thématiques, concours de photos « cartes postales solidaires », rassemblements de jeunes en ligne, films de témoignages...). Cette crise a ainsi ouvert de nouvelles voies d'animation à distance et fait évoluer les pratiques.

Une organisation territoriale réformée

Dans un contexte complexifié par la crise sanitaire, la réforme de l'organisation territoriale de l'État (OTE) a été menée à bien. Deux nouvelles entités ont été créées : les délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES), placées auprès des recteurs de région académique, et les services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) au sein des directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN)¹. Elles intègrent les équipes issues des DR(D)JSCS, des DDS et DDSPP et sont, depuis le 1^{er} janvier 2021, les administrations déconcentrées en charge du développement du Service Civique. Avec cette réforme, le Gouvernement a souhaité intégrer plus étroitement le Service Civique et le Service National Universel au pilotage des politiques d'éducation. L'association renforcée entre éducation formelle et non formelle vise à travailler sur l'ensemble du temps du parcours des jeunes, à favoriser la participation de ceux-ci à la vie de la Cité et à développer leur insertion sociale, éducative et professionnelle tout en bâtissant une société de l'engagement.

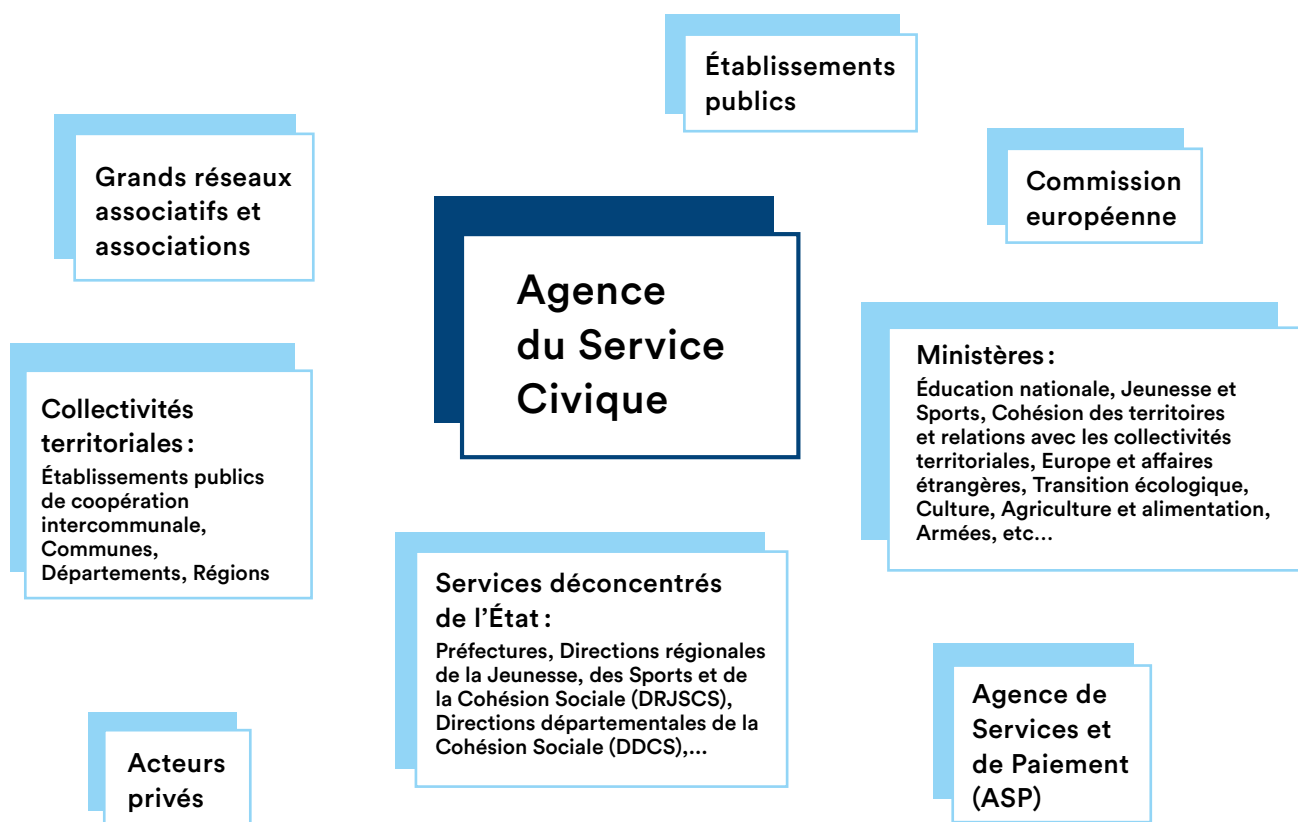
(1) Cf. article R. 120-9 du code du service national modifié.

DR(D)JSCS : Direction régionale (et départementale) de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

DDCS : Direction départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

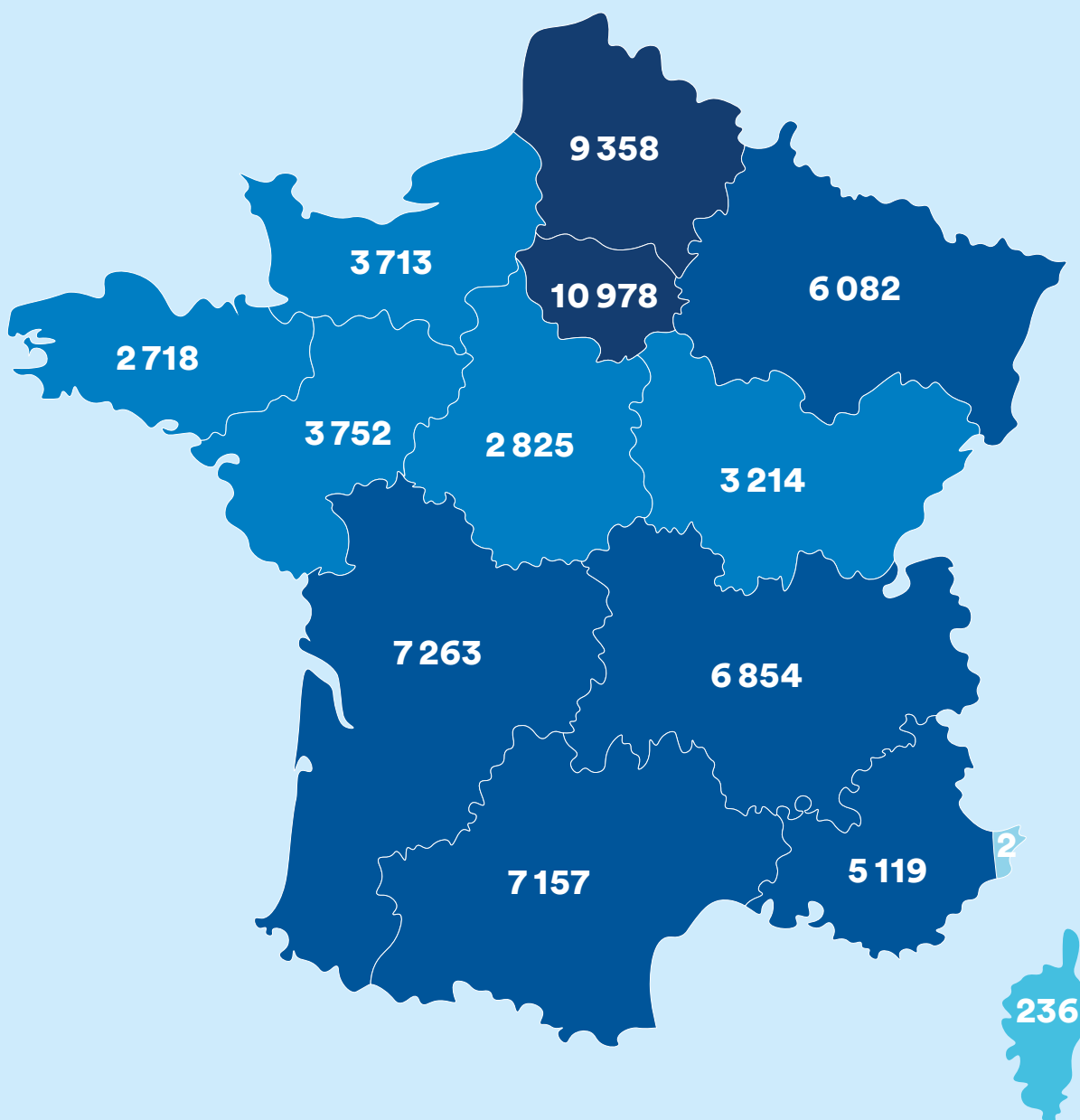
DDCSPP : Direction départementale de la Jeunesse, des Sports, de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

Les partenaires



Répartition des bénéficiaires des programmes de l'Agence en France par région

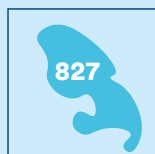
Nombre de volontaire accueillis en Service Civique, Corps européen de solidarité, participants étrangers financés par l'agence Française Erasmus+ Jeunesse et Sport en 2020



LA RÉUNION



MARTINIQUE



POLYNÉSIE FRANÇAISE



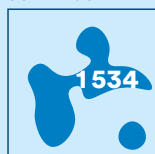
WALLIS ET FUTUNA



MAYOTTE



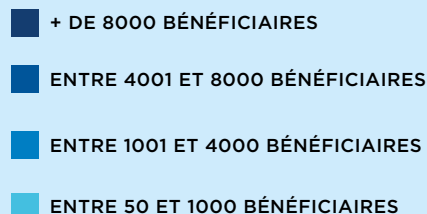
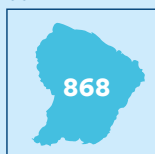
GUADELOUPE



NOUVELLE CALÉDONIE



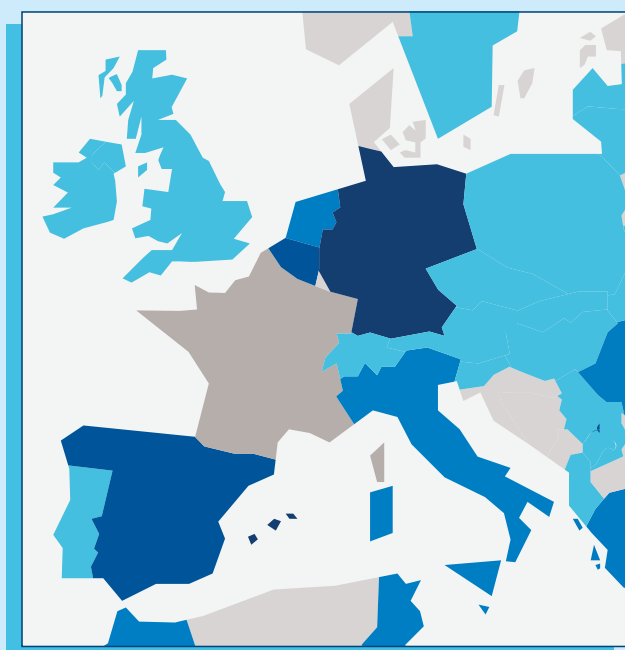
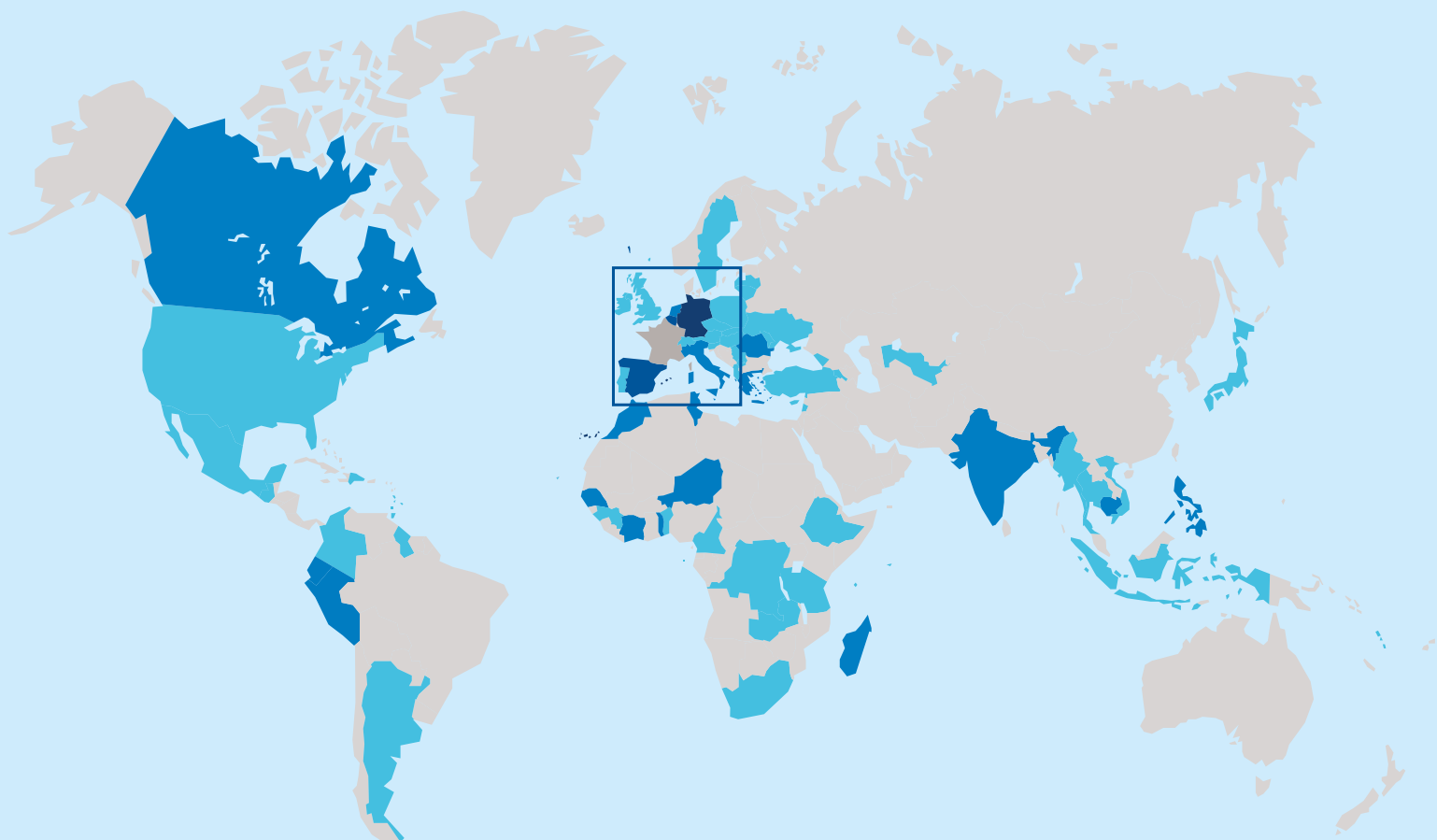
GUYANE



Sources : ASC ELISA, ASC E+ LINK

Présence des bénéficiaires des programmes de l'Agence dans le monde.

Nombre de volontaire accueillis en Service Civique, Service Volontaire Européen, Corps européen de solidarité, Échanges de jeunes par pays en 2020



- + DE 100 BÉNÉFICIAIRES
- ENTRE 31 ET 100 BÉNÉFICIAIRES
- ENTRE 10 ET 30 BÉNÉFICIAIRES
- DE 10 BÉNÉFICIAIRES

Sources : ASC ELISA, ASC E+ LINK

Les temps forts de l'année

11/02



Un an d'action en faveur des réfugiés avec le programme Volont'R

Célébration de l'anniversaire du programme au Musée national de l'histoire de l'immigration organisée par la Délégation interministérielle à l'Accueil et l'Intégration des réfugiés (DIAIR) avec une centaine de jeunes, leurs tuteurs et porteurs de projets.

10/03



Dix ans de Service Civique au bénéfice de tous

Un Comité Stratégique du Service Civique en présence de Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de Gabriel Attal, alors Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et d'acteurs historiques de cette politique publique.

09/05

Célébration de la journée de l'Europe

Diffusion d'une vidéo de témoignage de douze jeunes en Service Civique ou en Corps européen de solidarité autour de leur vision de l'Europe.



14 juillet

Célébration de la fête nationale

Le président de la République a placé la fête nationale sous le signe de l'engagement en annonçant la création de 100 000 nouvelles missions de Service Civique par an.



15/09

Salon Jeunes d'avenir

Aux côtés de nombreux visiteurs venus se renseigner sur les programmes portés par l'Agence, le Premier ministre Jean Castex et Sarah El Haïry, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports chargée de la Jeunesse et de l'Engagement, ont rencontré les volontaires présents sur le stand.



29/09

Semaine européenne du sport

Organisation d'une réunion nationale d'information virtuelle pour partager les bonnes pratiques et retours d'expérience avec plus de 90 participants.



17/10

Dix ans de Service Civique ultramarin

Forum anniversaire « Partaz out l'engagement » à Saint-Denis de La Réunion, réunissant 40 partenaires et près de 200 visiteurs.



11/12

Renouvellement du programme Erasmus + et du Corps européen de solidarité

Renouvellement des programmes Erasmus+ et Corps européen de solidarité pour la période 2021-2027, avec pour priorités l'inclusion, le numérique et le développement durable.



20/12

1^{re} édition du Tool Fair maghreb

L'édition digitale *Tool Fair* a permis aux organisations locales et acteurs jeunesse d'Algérie, du Maroc et de Tunisie de partager les savoirs et approfondir les outils pédagogiques liés à l'engagement de la jeunesse.

L'Agence face à la crise sanitaire

Un accompagnement renforcé des volontaires

Dès le début du premier confinement national, en mars 2020, l'Agence du Service Civique a mis en place des mesures pour, d'une part, protéger les volontaires engagés en mission sur les plans sanitaire et matériel et, d'autre part, les accompagner dans cette période difficile à vivre.

Un maintien intégral des contrats et indemnités

Les contrats en cours lors du déclenchement de la crise ont été maintenus. Les volontaires et les organismes ont pu continuer à percevoir intégralement les différents versements financiers en application de ces contrats, que le volontaire puisse ou non effectuer matériellement sa mission.

Des dérogations ont été accordées au cours de l'été 2020 pour que les missions les plus entravées par la crise sanitaire puissent être prolongées dans le même organisme.

Les volontaires ont été informés pendant toute l'année des garanties et évolutions de leur situation via des *newsletters*, une « foire aux questions » (FAQ) adaptée et des messages dédiés sur les sites et réseaux sociaux de l'Agence.

Des missions adaptées

Avec les organismes d'accueil, l'Agence s'est employée à offrir le maximum de souplesse afin d'ajuster autant que possible les missions en cours à leur réalisation à distance, quitte à en faire évoluer provisoirement le contenu, dans le respect des fondamentaux du Service Civique. Les missions qui ne pouvaient pas être réorganisées totalement ou partiellement à distance ont donné lieu à un régime d'autorisation d'absence.

À partir du deuxième confinement, à l'automne, des mesures supplémentaires ont été prises, comme la création d'une attestation spécifique permettant aux volontaires de se rendre sur leur lieu de mission.

La poursuite des formations civiques et citoyennes

Avec ses partenaires, l'Agence a favorisé l'adaptation des formations civiques et citoyennes pour qu'elles puissent être assurées à distance ou reportées dans le temps, y compris après la fin de mission lors du printemps et de l'été 2020. Après concertation avec la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) du ministère de l'Intérieur, une instruction aux préfets a permis de maintenir l'organisation du PSC1 des volontaires.

Un suivi post-Service Civique

Au sortir du premier confinement, un « guide du volontaire (dé)confiné et solidaire » a été réalisé avec des partenaires de l'Agence, intégrant une rubrique pour préparer son après-Service Civique à distance.



L'Agence a favorisé l'adaptation des formations civiques et citoyennes pour qu'elles puissent être assurées à distance ou reportées dans le temps.





Un accompagnement renforcé des organismes

L'Agence du Service Civique a communiqué de façon intensive auprès des organismes et des tuteurs sur les adaptations et mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire. Le Comité stratégique du Service Civique a également été très régulièrement réuni.

La sécurisation juridique de l'adaptation temporaire des missions

Le caractère exceptionnel de la situation sanitaire a exigé l'adaptation, la clarification et la consolidation de la situation juridique des jeunes comme des organismes d'accueil.

L'Agence du Service Civique a élaboré et mis à disposition de ces organismes un avenant-type aux contrats de Service Civique en cours, dématérialisé dès le deuxième confinement pour sécuriser, d'un commun accord entre l'organisme d'accueil et le volontaire, l'évolution temporaire des missions :

- ◆ l'effectuer, totalement ou partiellement, à distance afin de respecter les mesures de sécurité sanitaire ;
- ◆ en suspendre l'exercice ;
- ◆ l'adapter spécifiquement pour les organismes d'accueil ayant vu leur activité évoluer en réponse à la crise sanitaire, dans le respect des consignes gouvernementales et préfectorales de lutte contre la propagation du virus Covid-19.

Un suivi au plus proche du terrain

L'Agence du Service Civique, relayée sur le terrain par ses référents territoriaux, a accompagné de nombreux

organismes pour soutenir et faciliter les adaptations de missions de Service Civique. Cela a permis aux volontaires de poursuivre leur mission et d'assurer la continuité de leur engagement.

De nombreuses réunions locales ont permis de déployer l'ensemble des mesures auprès des porteurs d'agréments locaux. À titre d'exemple, une grande audioconférence régionale a été organisée en Centre-Val de Loire pour préparer la sortie progressive du premier confinement et l'adaptation des missions de Service Civique à ce contexte. Elle a réuni toutes les têtes de réseau associatives, la Fédération Hospitalière de France, Pôle emploi, le rectorat et le Comité Régional Olympique et Sportif.

L'encouragement à la création de nouvelles missions innovantes

Les organismes d'accueil, parfois sous l'impulsion des volontaires, ont proposé des adaptations de missions particulièrement innovantes, dont certaines ont ensuite été pérennisées. Cela a notamment concerné :

- ◆ la solidarité auprès des seniors : création et envoi de ressources, outils ou courriers numériques à destination des résidents en EHPAD, formation des seniors résidant en

établissement d'hébergement à l'utilisation des technologies et des réseaux sociaux, organisation de « visites virtuelles », prise de nouvelles régulières par téléphone ou autres outils à distance, etc. ;

- ◆ la continuité éducative : participation au fonctionnement d'une plateforme collaborative d'échange, entretiens en langues étrangères avec des élèves ou étudiants, aide aux devoirs à distance, etc. ;
- ◆ l'aide aux plus démunis : distribution et banque alimentaire, solidarité de voisinage, aide aux familles en difficulté via des visites virtuelles et appels réguliers, accompagnement des personnes en situation d'illettrisme à l'accès aux informations sanitaires, etc.

Dès la sortie du premier confinement, plusieurs organismes ont ajouté à leur agrément de nouvelles missions de sensibilisation et de promotion des gestes barrières dans l'espace public, les locaux accueillant du public, les établissements sportifs ou scolaires et à l'entrée de centres hospitaliers ou des structures sociales et médico-sociales. Sous l'impulsion de l'Agence, les organismes ont également enrichi leur mission afin de prévoir les activités qui pourraient être confiées aux volontaires dans la perspective de futurs confinements.



Dès la sortie du premier confinement, plusieurs organismes ont ajouté à leur agrément de nouvelles missions de sensibilisation et de promotion des gestes barrières.



UN RETOUR D'EXPÉRIENCE POSITIF DE LA PART DES VOLONTAIRES

L'Agence du Service Civique a interrogé les volontaires ayant achevé leur mission en 2020². Ceux qui ont connu une période de confinement ont majoritairement vu leur mission adaptée (52 %), 37 % des missions ayant été suspendues et 14 % maintenues en présentiel. Ce pourcentage est passé à 70 % lors du second confinement, avec seulement 7 % de missions suspendues.

Parmi les missions adaptées les plus représentées figurent le suivi à distance des bénéficiaires (31 %) et la création de contenus de prévention

et de communication (28 %). Les missions en lien direct avec la crise sanitaire représentent 6 % de ces nouvelles activités, avec principalement : la garde d'enfants du personnel soignant (28 %), l'aide aux personnes dans le besoin, notamment par l'aide alimentaire (29 %), le respect du protocole sanitaire (19 %).

Dans l'ensemble, les volontaires dont la mission a été adaptée se sont déclarés satisfaits à 76 %, voire à 80 % lorsque l'adaptation a permis de maintenir une activité en présentiel.

L'ADAPTATION DES MISSIONS À L'INTERNATIONAL

L'Agence du Service Civique a mis en place un dispositif de suivi adapté pour les organismes et les volontaires à l'international, en lien avec les équipes de la délégation pour les relations avec la société civile et les partenariats du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et les équipes Espaces Volontariats de France Volontaires. Si la majorité des missions a été suspendue, 775 missions internationales ont pu être maintenues.

Selon la zone géographique, les volontaires ont été confinés sur place ou ont pu rentrer en France, avec le soutien de l'Agence et des services diplomatiques. À titre d'exemple, un vol a été spécialement affrété pour rapatrier en urgence l'ensemble des volontaires présents en Israël à la suite de la suspension des programmes, des missions et à la fermeture de leurs logements. Le centre de ressources SALTO Euromed a organisé des sessions d'information ou coaching en

ligne avec les volontaires présents dans la zone sud-méditerranéenne, ainsi que des réunions en visioconférences pour les volontaires de retour dans leurs pays, afin d'avoir des retours d'expérience de leur part.

L'Agence a également apporté une aide particulière aux porteurs de projets : conseils permanents, « foires aux questions » (FAQ), modèles d'avenants, adaptation en ligne de la formation des tuteurs, dématérialisation des procédures administratives relatives aux subventions, etc. Au niveau européen, la Commission a mis en place des mesures de flexibilité pour suspendre ou reporter les projets Erasmus + ou du Corps européen de solidarité tout en finançant certains coûts exceptionnels liés à la crise sanitaire et aux mesures de restriction. Elle a également lancé un appel à projets afin de soutenir les projets relevant du secteur de la culture et de la création ou de l'inclusion sociale par l'art.



(2) 64 362 volontaires ont été contactés, tous ayant terminé leur mission de Service Civique entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020. Parmi eux, 18 918 ont répondu aux questions relatives à la période de confinement. Plus précisément, ils ont été 11 401 à déclarer avoir connu une période de confinement durant leur mission, soit un peu plus de 60 %.

A young woman with long brown hair is smiling broadly, looking towards a man whose back is to the camera. They are in a meeting room. The woman is wearing a dark long-sleeved shirt with a logo that includes the year '1956'. The wall behind her is decorated with a grid of circular graphics, each containing a different image. The overall scene is in a muted, reddish-brown color palette.

Des politiques publiques au service de la jeunesse



Les dispositifs

Le Service Civique en bref

Le Service Civique est un engagement volontaire, de 6 à 12 mois pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la Nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence. L'objectif de l'engagement de Service Civique est à la fois de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur de nos défis sociaux et environnementaux et de proposer aux jeunes un cadre d'engagement dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leurs projets d'avenir.

Tout au long de leur mission, d'une durée hebdomadaire minimale de

24 heures, les volontaires passent le PSC1 et reçoivent une Formation civique et citoyenne. Les volontaires sont accompagnés par un tuteur et bénéficient d'un accompagnement dans leur définition de leur projet d'avenir. Ils perçoivent de l'Etat une indemnité mensuelle brute de 522,87 € à laquelle s'ajoute un soutien complémentaire, en nature ou espèces, pris en charge par l'organisme d'accueil. Ils bénéficient par ailleurs d'une protection sociale.

Le Service Civique est ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Il est accessible à tous les jeunes Français et ressortissants de l'espace économique européen ainsi qu'à des jeunes extra-européens sous certaines conditions.

Pour être éligibles, les candidats de nationalité étrangère (hors EEE et

Suisse) doivent séjourner en France depuis plus d'un an en application de l'un des titres de séjour prévus par l'article L. 120-4 du code du service national ou relever d'une protection internationale (réfugié, protection subsidiaire) ou encore venir en France pour réaliser une mission dans le cadre d'un projet dit « de réciprocité ».

En 2020, près de 132 000 jeunes ont contribué à renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale en réalisant une mission de Service Civique en France ou à l'étranger au sein d'une des quelques 10 300 structures agréées, composées essentiellement d'associations et de structures publiques. Au regard du contexte sanitaire propre à cette année, ce résultat apparaît exceptionnel.

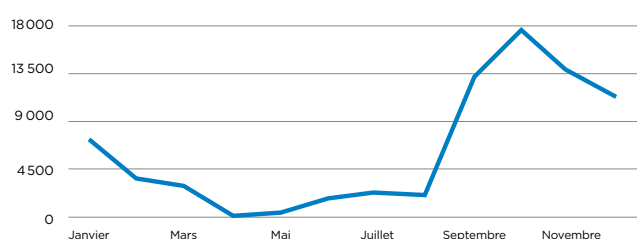
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de contrats signés au cours de l'année (flux)	6 008	13 403	19 482	19 946	21 925	38 200	63 048	79 157	83 929	81 103	77 315
Jeunes encore en mission au 1 ^{er} janvier de l'année		5 730	10 402	13 778	12 912	14 202	28 728	44 095	56 361	59 018	54 391
Volontaires en mission dans l'année (stock)	6 008	19 133	29 884	33 724	34 837	52 402	91 776	123 252	140 290	140 121	131 706

Source : ELISA (au 26 avril 2021). Traitement : Agence du Service Civique.

Entrées des volontaires en Service Civique par mois (flux)

Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Flux 2020	7 257	3 620	3 073	323	696	1 872	2 349	2 217	13 054	17 581	13 848	11 425	77 315
Cumul 2020	7 257	10 877	13 950	14 273	14 969	16 841	19 190	21 407	34 461	52 042	65 890	77 315	77 315

Flux d'entrées mensuelles en Service Civique en 2020



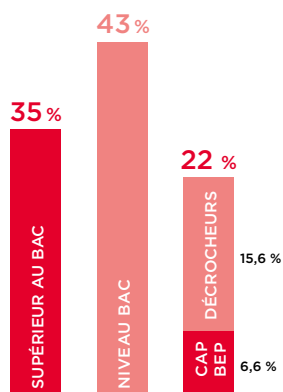
La trajectoire des entrées en Service Civique en 2020 fait apparaître le très fort impact à la baisse de la crise sanitaire, notamment au premiers semestre, puis la dynamique résultant, au second semestre, de la mobilisation de la communauté du Service Civique autour des objectifs renouvelés du plan gouvernemental pour la jeunesse « 1 jeune, 1 solution ».

Profil des volontaires en Service Civique en 2020 (flux)



61% 39%

RÉPARTITION PAR GENRE



NIVEAU DE FORMATION



39,4%
DEMANDEURS D'EMPLOI



30,7%
ÉTUDIANTS



26,3%
INACTIFS (HORS ÉTUDIANT)



3,5%
SALARIÉS

SITUATION DES VOLONTAIRES À L'ENTRÉE EN SERVICE CIVIQUE

21
ans

ÂGE MOYEN

Thématique principale de mission

MISSIONS	2020
ÉDUCATION POUR TOUS	35,9%
SOLIDARITÉ	26,3%
SPORT	14,5%
CULTURE ET LOISIRS	10,2%
ENVIRONNEMENT	6,1%
SANTÉ	3,3%
MÉMOIRE ET CITOYENNETÉ	2,7%
DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL ET ACTION HUMANITAIRE	0,5%
INTERVENTION D'URGENCE	0,4%
TOTAL	100%

1,4%
des volontaires sont en situation de handicap

8,4%
des volontaires perçoivent une majoration d'indemnité sur critères sociaux

Focus sur les fins anticipées de mission de Service Civique

Les données analysées ici sont celles de l'année 2019, l'ensemble des contrats ayant débuté en 2020 n'étant pas achevés à la date de publication du présent rapport.

Parmi l'ensemble des contrats de Service Civique signés en 2019, 20 % se sont terminés de manière anticipée.

Différents motifs sont à l'origine de ces ruptures. Les principaux sont :

- une embauche (CDD ou CDI) ou une reprise d'études (40 %) ;
- un commun accord entre les parties (31 %) ;
- un abandon de poste (18 %).

Les programmes européens en bref

L'Agence du Service Civique assure la mise en œuvre de deux programmes européens en faveur de la mobilité et de l'engagement des jeunes :

- ◆ Le volet Jeunesse du programme Erasmus+ ;
- ◆ Le Corps européen de solidarité (CES).

Grâce à ces programmes, l'Agence finance, dans le cadre d'appels à propositions, des projets de jeunes et d'organisations de jeunesse. Ces programmes sont ouverts aux pays membres de l'Union européenne ainsi qu'à l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein, la Turquie, la Macédoine du Nord et la Serbie. Les pays voisins de l'Union européenne (sud de la méditerranée, Balkans, Caucase, Russie) sont partenaires des programmes.

L'Agence héberge également le centre de ressources SALTO-YOUTH

Euromed, l'un des sept centres de ressources créés par la Commission européenne pour soutenir les agences nationales et renforcer la qualité des projets relatifs à la jeunesse au sud de la Méditerranée (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine, Tunisie, Syrie, Lybie).

L'objectif du centre SALTO-YOUTH Euromed est également de garantir une montée en compétences des travailleurs de jeunesse et de renforcer la qualité des projets Erasmus+ Jeunesse et du Corps européen de solidarité (CES) auxquels ils participent tout en renforçant la coopération entre pays européens et pays du voisinage sud-méditerranéen.

En tant que Point national d'information (PNI) du volet Sport du programme Erasmus+, et avec le soutien du ministère chargé des Sports, l'Agence assure depuis 2014 une mission de diffusion, d'accompagnement

des structures et de valorisation des projets sportifs français ayant été sélectionnés et subventionnés. Pour l'année 2020, plus de 120 nouveaux organismes sont entrés en contact avec le PNI et 45 ont demandé un accompagnement à la candidature, nombre record de demandes.

Le programme Erasmus+ et le Corps européen de solidarité sont financés par la Commission européenne, qui a alloué à ce titre 35,4 millions d'euros à l'Agence en 2020, répartis comme suit :

- ◆ 18 millions d'euros de crédits d'intervention au titre du programme Erasmus+ ;
- ◆ 14,1 millions d'euros de crédits de fonctionnement au titre du Corps européen de solidarité ;
- ◆ 375 000 euros de crédits d'intervention pour le centre de ressources SALTO-YOUTH Euromed ;
- ◆ 3 millions d'euros de crédits de fonctionnement.

Action clé	Nombre de projets reçus	Nombre de projets sélectionnés	Taux de sélection (nombre de projets sélectionnés / nombre total de candidatures)	Montant total subventionné	Nombre de jeunes participants	Dont jeunes ayant moins d'opportunités (JAMO) ³
KA105 - Mobilité des jeunes - Échanges de jeunes	498	221	44,4%	6 367 969€	8 807	4 047
KA347 - Dialogue pour la jeunesse	40	15	37,5%	667 433€	4 068	1 657

Les échanges de jeunes (action clé 105)

Les échanges, organisés en dehors du temps scolaire, offrent l'occasion à des groupes issus de différents pays de se rencontrer et d'apprendre à mieux se connaître, avec une visée éducative et interculturelle. Ces rencontres, d'une durée maximale de trois semaines, touchent à des thèmes variés : la lutte contre les exclusions, l'art et la culture, l'environnement,

les médias et l'information ou encore le sport.

En 2020, 8 807 jeunes de 13 à 30 ans, dont 46 % de jeunes ayant moins d'opportunités (JAMO)³, ont participé à ces activités de mobilité qui portaient sur la citoyenneté européenne, la participation des jeunes et le dialogue interculturel. Les cinq principaux pays partenaires des organisations françaises sont la

Roumanie, l'Italie, l'Espagne, la Grèce et l'Allemagne.

Les projets de « Dialogue pour la jeunesse » (action clé 347)

Ces projets visent la participation active des jeunes à la vie démocratique et au débat via l'organisation de séminaires entre jeunes et décideurs aux niveaux local, national ou européen, ou d'événements simulant le fonctionnement des institutions démocratiques.

(3) Jeunes ayant moins d'opportunités (JAMO) : selon les critères de la Commission européenne, les JAMO sont les jeunes qui rencontrent des obstacles entravant l'accès aux possibilités offertes par les programmes Erasmus+ et CES. La Commission européenne a déterminé une liste de huit obstacles (handicap, problèmes de santé, obstacles liés aux systèmes d'éducation et de formation, différences culturelles, obstacles sociaux, obstacles économiques, obstacles liés à la discrimination, obstacles géographique). Chacun de ces obstacles peut, à lui seul ou en se combinant avec d'autres, entraver la participation des jeunes ayant moins d'opportunités.

En 2020, 15 projets de « Dialogue pour la jeunesse » impliquant 4 068 jeunes ont été sélectionnés, sur un total de 40 projets déposés. Les thématiques concernent essentiellement l'engagement civique, la citoyenneté, l'environnement et le changement climatique ou encore le travail de jeunesse.

Le Corps européen de solidarité

Dans l'objectif de renforcer la solidarité et l'inclusion, l'Union européenne

a créé en 2018 le Corps européen de solidarité, proposé à des jeunes de 18 à 30 ans selon trois volets⁴ :

- ♦ les projets de volontariat : pour favoriser l'envoi et l'accueil de volontaires, pour une durée maximale de 12 mois, dans le cadre de missions d'intérêt général utiles à la communauté ;
- ♦ le volet professionnel : pour favoriser l'accueil ou l'envoi de jeunes dans le cadre de stages (2 à 6 mois) et/ou d'emplois

(3 à 12 mois) effectués hors de la formation, au sein d'organismes publics ou privés ;

- ♦ les projets de solidarité : pour soutenir les jeunes dans la mise en place d'actions d'entraide au sein de leur communauté locale.

Volet	Nombre de projets reçus	Nombre de projets sélectionnés	Taux de sélection (nombre de projets sélectionnés / nombre total de candidatures)	Montant total subventionné	Nombre de jeunes participants dans les projets acceptés	Dont jeunes ayant moins d'opportunités (JAMO)
Projets de volontariat (ESC11)	262	246	92,4%	8101307€	2029	1002
Partenariats de volontariat (projets d'envergure pluriannuels)	11	11	100%	2422876€	626	0
Stages et emplois (ESC21)	7	7	100%	662797€	366	362
Projets de solidarité (ESC31)	41	23	56,1%	156138€	125	0

En 2020, 287 projets de Corps européen de solidarité ont été financés par l'Agence, impliquant 3 146 jeunes, dont 43,4 % de JAMO, dans divers domaines d'intervention comme l'inclusion, l'accueil et l'intégration des réfugiés et des migrants, la citoyenneté, l'environnement et les enjeux climatiques, la santé, l'emploi et l'entrepreneuriat, la culture, ou encore le sport.

En France, 248 organismes ont été labellisés entre 2018 et 2020 pour la coordination et/ou le soutien de projets de volontariat ou d'emploi/stages, ce qui place la France en tête des pays européens sur le nombre de structures labellisées.

En 2020, les cinq principaux pays partenaires des organismes français sont la Grèce, l'Allemagne, le Portugal, le Maroc, l'Espagne.



En 2020, 287 projets de Corps européen de solidarité ont été financés par l'Agence, impliquant 3 146 jeunes.



(4) Cette nomenclature a été modifiée à compter de 2021.

L'accès de tous les jeunes à l'engagement

La mixité et l'accessibilité au cœur de l'expérience de Service Civique

L'expérience de mixité sociale comme l'accessibilité des missions de Service Civique à tous les jeunes, quels que soient leur profil, leur niveau d'études ou leur parcours antérieur, sont des principes fondamentaux inscrits dès 2010 à l'article L. 120-1 du Code du service national. Ils sont transcrits en actions concrètes destinées à lever les freins à la candidature des publics les plus éloignés et à accompagner les organismes dans des stratégies de recrutement favorisant ces deux principes.

Lutter contre les fractures territoriales

Le Service Civique cherche à développer le nombre de volontaires issus des quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV) ainsi que des territoires ruraux.

Les quartiers prioritaires de la politique de la Ville sont définis sur l'unique critère du revenu des ménages. On en compte, depuis 2015, 1 514 en France métropolitaine et ultramarine.

Les volontaires qui en sont issus représentent 12,3 % de l'ensemble des volontaires en Service Civique, soit une surreprésentation de ces jeunes dans le Service Civique au regard de leur proportion dans le reste de la population.

Les territoires ruraux peuvent être définis selon deux critères différents établis par l'Insee : la distance à une aire urbaine ou la densité du territoire. Selon le premier critère, 6 % des volontaires en Service Civique sont issus de communes isolées, hors de l'influence des pôles urbains. La seconde approche révèle que 33 % des volontaires viennent de communes peu denses (26 %) ou très peu denses (7 %).

Lutter contre les discriminations liées au handicap

En 2020, la part des volontaires du Service Civique en situation de handicap s'élève à 1,4 %, soit plus de 1100 jeunes. Ce chiffre est toutefois sous-estimé par rapport à la réalité, les jeunes n'étant pas dans l'obligation de déclarer leur situation de handicap pour la réalisation d'un Service Civique, sauf s'ils ont plus de 25 ans. En effet, la loi « Égalité et citoyenneté » de 2017 donne la possibilité aux jeunes en situation handicap de 26 à 30 ans de réaliser un Service Civique : ils étaient un peu plus de 450 dans ce cas en 2020.

Favoriser la mobilité internationale des jeunes ultramarins

L'Agence pilote le programme « Let's rock » en lien avec le Danemark, l'Espagne, les Pays-Bas et le Portugal afin de rendre les programmes européens Erasmus+ et le Corps européen de solidarité plus inclusifs envers les volontaires d'outre-mer. Un plaidoyer a été coconstruit à destination de la Commission européenne et une série d'interventions ciblées a été organisée pour préparer la programmation 2021-2027. L'objectif est notamment de former les acteurs relais sur le terrain, particulièrement à Mayotte et dans la zone Pacifique.

LE PROJET HANDICIVIQ



Ce projet vise à favoriser l'accès des jeunes en situation de handicap aux missions de Service Civique, en levant les freins auxquels ces derniers peuvent être confrontés. Il repose essentiellement sur l'information et la sensibilisation

des structures d'accueil concernant l'accompagnement dont elles peuvent bénéficier pour accueillir des volontaires en situation de handicap. Ces actions peuvent être menées en direct, par l'Agence, ou par les partenaires du projet : l'Union française des Centres de Vacances (UFCV) et la Ligue de l'Enseignement. Ces dernières ont également un rôle d'information et d'accompagnement des jeunes eux-mêmes dans leurs démarches pour effectuer un Service Civique.



Carrefour des engagés (table ronde en format radio avec la Présidente de l'Agence)

ACTION CLÉ : ÉCHANGES DE JEUNES

ORGANISATION : AU NOM DE LA DANSE ET0169671

BUDGET : 13165 €

NUMÉRO DE PROJET : 2020-1-FRO2-KA105-017123

Résumé

Le projet *Mouvement pour la MER* est une rencontre artistique entre 17 jeunes européens (grecs et français) dont 9 jeunes étaient en situation de handicap, qui s'est déroulée du 3 au 7 septembre 2020. La plupart des jeunes étaient déjà engagés dans une pratique régulière de création artistique. L'objectif du projet est de sensibiliser, mobiliser et fédérer les jeunes, qu'ils soient en situation de handicap ou non, autour des enjeux environnementaux, grâce à une double démarche de création artistique et d'action écologique autour d'activités aquatiques.

Le projet a permis aux jeunes de partager leur expérience artistique mais aussi d'être créatifs et innovants dans leurs projets écologiques en utilisant la danse pour changer de regard sur la nature en relation avec son propre corps et celui des autres.



YWARE - PARTENARIAT DE LONG TERME CONTRE LA RADICALISATION VIOLENTE ET L'EXTRÉMISME

En 2020, le partenariat transnational copiloté par l'AEFJS autour du travail de jeunesse contre la radicalisation violente et l'extrémisme (*Youth Work Against Violent Radicalisation & Extremism - YWARE*⁽⁵⁾) s'est concentré sur le renforcement des compétences des travailleurs de jeunesse dans ce domaine, le partage d'expériences et la mise en réseau de structures.

En 2020, le partenariat a permis l'élaboration conjointe d'un « Modèle de compétence pour les animateurs de jeunesse dans le domaine

de la prévention de la radicalisation violente », la réalisation d'une boîte à outils « *Tool kit* : le travail de jeunesse contre la radicalisation violente et l'extrémisme », le développement d'échanges entre les structures actives dans la phase de prévention, la mise en ligne de formations sur le développement de modèles de compétences pour les animateurs de jeunesse et la mise à jour de la recherche publiée en 2017 sur les bonnes pratiques.



LE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DE GESTION DU FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES (AGEFIPH) ET UNIS-CITÉ

Ce projet triennal (2019-2022) prépare et accompagne les professionnels encadrant les jeunes en situation de handicap durant leur mission de Service Civique.

Grâce à l'expertise locale de l'AGEFIPH, des sessions de sensibilisation au handicap et aux aides disponibles pour l'adaptation de la mission sont organisées dans chaque région à destination des organismes. Les résultats sont très concrets avec :

- une appropriation des outils, de l'offre et des partenaires de l'AGEFIPH par les organismes d'accueil ;
- l'élaboration et la diffusion d'un kit d'outils handicap ;
- le lancement d'une expérimentation d'accueil de jeunes très peu autonomes en Service Civique alterné.



LE PROGRAMME EUROPÉEN D'INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Des ateliers spécifiquement dédiés aux programmes européens ont été mis en place pour réduire les barrières à la mobilité internationale des personnes handicapées. Particulièrement adaptés aux personnes sourdes et malentendantes, ces formats ont permis de présenter les dispositifs de soutien financier et de favoriser le développement de projets inclusifs grâce au partage de témoignages et de bonnes pratiques. Les éditions 2020 ont également permis de préparer une mise en réseau des acteurs impliqués au niveau européen, prévue pour septembre 2021, à Berlin.

(5) youthcommunityresilience.eu/2020/04/25/tool-kit-youth-work-against-violent-radicalisation-and-extremism/

Un rayonnement à l'international

Les volontaires en Service Civique à l'international

En 2020, l'offre de missions de Service Civique à l'international est restée importante malgré les conditions sanitaires et les difficultés de déplacement. Si l'on constate une baisse d'environ 60 % par rapport à 2019, ce sont tout de même 717 jeunes qui se sont engagés hors de France en effectuant tout ou partie (minimum trois mois) de leur mission à l'étranger. Entre 2010 et 2020, plus de 8 000 volontaires ont effectué un Service Civique à l'international.

Les principaux pays d'accueil en 2020 font apparaître une part importante des pays européens : en premier lieu l'Allemagne (28 % des volontaires internationaux⁽⁶⁾), suivie de l'Espagne (7 %) et de la Belgique (5 %). En effet,

si, sur le plan géographique, les missions de Service Civique à l'international couvrent les cinq continents et 73 pays d'intervention, la crise sanitaire a entraîné une concentration des missions en Europe, à plus de 60 % contre 15 % en Afrique et 10 % en Amérique.

Enfin, s'agissant des volontaires étrangers effectuant leur Service Civique en France, 143 pays d'origine différents sont représentés, dont, pour les principaux, l'Allemagne (0,5 %), le Maroc (0,3 %), le Portugal (0,3%), l'Italie (0,3%), l'Espagne (0,2%) et la Côte d'Ivoire (0,2 %).

Les thématiques couvertes par les missions à l'international sont : l'éducation pour tous (40 %), la solidarité (17 %), le développement international

et les actions humanitaires (14 %), la culture et les loisirs (11 %), l'environnement (10 %), la mémoire et citoyenneté (3 %), la santé (2 %) et le sport (1 %).

79 organismes différents ont envoyé des volontaires à l'étranger depuis 2010.

En 2020, le profil-type du volontaire qui part en mission à l'international est plus féminin et davantage diplômé que la moyenne.

- ◆ 76 % des volontaires ont un niveau de formation BAC +2 et 22 % ont un niveau BAC.
- ◆ 68 % sont des femmes.
- ◆ 47 % sont âgés de 23 à 25 ans, 29 % de 21 à 22 ans et 23 % de 18 à 20 ans.



Entre 2010 et 2020, plus de 8 000 volontaires ont effectué un Service Civique à l'international.



LANCEMENT DE LA PREMIÈRE PROMOTION DE SERVICE CIVIQUE EUROPÉEN

Le 25 novembre 2020 a eu lieu le lancement d'une promotion de 12 jeunes français en Service Civique et 12 jeunes en volontariat dans le cadre du Corps européen de solidarité. Ce projet d'expérimentation a pour objectif de permettre à des jeunes de s'engager successivement sur le Service Civique puis en Corps européen de solidarité.

(6) Cette forte proportion de missions à destination de l'Allemagne résulte notamment du partenariat et de l'action de L'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ), organisation internationale au service de la coopération franco-allemande implantée à Paris, Berlin et Sarrebruck, créée par le Traité de l'Élysée en 1963.

Répartition des bénéficiaires des programmes de l'Agence dans le monde

PAYS	NOMBRE DE VOLONTAIRES SC	PRÉSENCE DES VOLONTAIRES EN EUROPE DANS LE CADRE DU CES (PROJETS FINANCÉS EN 2020)	TOTAL
ALLEMAGNE	200	84	284
ROYAUME-UNI	2	178	180
GRÈCE	16	144	160
IRLANDE	6	150	156
MAROC	16	137	153
ITALIE	27	105	132
ESPAGNE	52	55	107
ROUMANIE	18	87	105
PORTUGAL	1	78	79
TUNISIE	16	49	65
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	1	40	41
BELGIQUE	33	7	40
LETTONIE	5	31	36
KOSOVO	9	21	30
POLOGNE	5	22	27
GÉORGIE	1	24	25
PHILIPPINES	24	0	24
CANADA	23	0	23
ÉQUATEUR	21	0	21
MACÉDOINE	3	17	20
TURQUIE	1	17	18
MADAGASCAR	17	0	17
PAYS-BAS	15	0	15
SÉNÉGAL	15	0	15
SERBIE	4	10	14
INDE	13	0	13
PÉROU	13	0	13
ARMÉNIE	6	7	13
MOLDAVIE	3	10	13
NIGER	12	0	12
CAMBODGE	11	0	11
CÔTE D'IVOIRE	10	0	10
TOGO	10	0	10
CHYPRE	2	7	9
COLOMBIE	8	0	8
SLOVAQUIE	7	0	7
BÉNIN	6	0	6
CAMEROUN	6	0	6
INDONÉSIE	6	0	6
VIET NAM	6	0	6

PAYS	NOMBRE DE VOLONTAIRES SC	PRÉSENCE DES VOLONTAIRES EN EUROPE DANS LE CADRE DU CES (PROJETS FINANCÉS EN 2020)	TOTAL
HONGRIE	4	2	6
SLOVÉNIE	3	3	6
UKRAINE	2	4	6
MEXIQUE	5	0	5
AUTRICHE	4	1	5
LAOS	4	0	4
RWANDA	4	0	4
THAÏLANDE	4	0	4
LIBAN	2	2	4
ALBANIE	3	0	3
BIRMANIE	3	0	3
DOMINICAINE (RÉPUBLIQUE)	3	0	3
GUATEMALA	3	0	3
SUISSE	3	0	3
ZAMBIE	3	0	3
AFRIQUE DU SUD	2	0	2
ARGENTINE	2	0	2
ÉTHIOPIE	2	0	2
GUINÉE	2	0	2
JAPON	2	0	2
LITUANIE	2	0	2
BARBADE	1	0	1
BURUNDI	1	0	1
CAP VERT	1	0	1
CONGO (RÉP. DÉMOCRATIQUE)	1	0	1
ÉTATS-UNIS	1	0	1
GUYANA	1	0	1
OUZBEKISTAN	1	0	1
SAINT-VINCENT	1	0	1
SUÈDE	1	0	1
TANZANIE	1	0	1
TRINITÉ ET TOBAGO	1	0	1
VANUATU	1	0	1

Le centre de ressources SALTO Euromed

Le Centre de ressources SALTO Euromed est l'interlocuteur privilégié des associations, acteurs de politique jeunesse, travailleurs de jeunesse et jeunes de la rive sud de la Méditerranée.

Son activité s'articule principalement autour des missions suivantes :

- ◆ Formation, accompagnement et suivi des structures de la zone sud-méditerranée, labellisées ou souhaitant être labellisées pour l'accueil ou l'envoi de volontaires dans le cadre du CES ;
- ◆ Formation des jeunes volontaires de

et vers la zone sud-méditerranée ;

- ◆ Développement de la participation des acteurs jeunesse de la zone sud-méditerranée à l'ensemble des activités proposées par les Agences nationales ;
- ◆ Mise en relation et facilitation des échanges entre structures jeunesse européennes et méditerranéennes ;
- ◆ Diffusion d'outils pédagogiques et de guides méthodologiques en direction des travailleurs de jeunesse.

Le Centre SALTO Euromed pilote par ailleurs la coordination d'échanges de bonnes pratiques dans le secteur de l'éducation non-formelle, avec les *Tool Fairs*, à l'échelle européenne,

nationale et dans les pays du voisinage sud-méditerranéen.

Il est également engagé dans plusieurs partenariats stratégiques transnationaux sur les thématiques prioritaires suivantes :

- ◆ l'employabilité des jeunes (*Youth@work*), notamment autour de la valorisation des bonnes pratiques en matière d'entrepreneuriat social et d'innovation sociale en zone sud-méditerranée ;
- ◆ le travail de jeunesse contre la radicalisation violente et l'extrémisme, notamment à travers la recherche et le partage d'outils d'accompagnement des travailleurs de jeunesse.

UNE ACTION ADAPTÉE AU CONTEXTE DE CRISE

La majorité des actions prévues en 2020 ont dû être reportées. Cependant, de nombreuses autres ont pu être menées dans des formats alternatifs. La *Tools Fair* Maghreb a été menée intégralement en ligne, tout comme un séminaire de coordination sur la prévention de la radicalisation. Il en est de même pour les formations de volontaires dans le cadre du Corps européen de solidarité qui ont été dématérialisées. L'accent a ainsi été mis sur la production et la traduction de ressources. On peut ici souligner la réalisation d'un jeu de cartes sur la prévention de la radicalisation, la traduction en arabe d'une application sur les projets de mobilité ou encore l'adaptation de guides pratiques sur le Corps européen de solidarité à destination des tuteurs et des volontaires.

SALTO YOUTH EUROMED / NET / TCA EUROPE GOES LOCAL - L'EUROPE AU SERVICE DU TRAVAIL DE JEUNESSE AU NIVEAU LOCAL

Le partenariat inter-agence *Europe Goes Local*, regroupant 25 agences nationales, est une plate-forme de coopération européenne pour le développement de la qualité dans le travail de jeunesse local à travers le plaidoyer, l'échange de connaissances, l'apprentissage par les pairs et la mise en réseau des acteurs.

Elle vise à renforcer la communauté de pratique du travail de jeunesse au niveau local en ciblant tout particulièrement les services jeunesse des municipalités et les acteurs locaux du travail de jeunesse.

L'adaptation numérique de l'activité à la suite de la crise sanitaire a permis de continuer à travailler sur la charte portant sur le travail de jeunesse et son appropriation, de lancer la nouvelle instance des Ambassadeurs de la charte pour soutenir son appropriation au niveau local, de déployer un kit visant à accompagner l'utilisation de la charte au sein des services jeunesse en municipalités et la formation d'experts pour les accompagner et de définir les suites à donner au projet dans la nouvelle programmation européenne.

La formation et la coopération transnationale dans le cadre des programmes Erasmus+ et Corps européen de solidarité

Chaque année, l'Agence Erasmus+ France Jeunesse et Sport, en lien avec ses partenaires européens, les agences nationales et les Centres de ressources SALTO, propose un ensemble d'activités nationales ou transnationales de coopération et de formation dans le secteur de la jeunesse et de l'éducation non formelle.

Deux dispositifs d'appui, *Training and Cooperation Activities* (TCA) et *Networking Activities* (NET), appuient et accompagnent le développement des programmes Erasmus+ et Corps européen de solidarité.

Ils ont pour missions de renforcer l'ancrage local des programmes, de

favoriser la montée en compétence des bénéficiaires et l'amélioration de la qualité des projets déposés, mais aussi de soutenir le développement des échanges entre les niveaux locaux, nationaux et européens.

Tous les acteurs intervenant dans le champ des politiques en direction de la jeunesse sont concernés : organisations de jeunesse, services publics de la jeunesse, acteurs institutionnels et groupe informel de jeunes.

Pour atteindre ces objectifs, les dispositifs TCA et NET proposent plusieurs activités :

- ◆ Des formations au travail européen et international de jeunesse à l'interculturel, et à l'acquisition des compétences nécessaires pour préparer, réaliser et évaluer un projet dans les programmes Erasmus+ et Corps européen de solidarité ;

- ◆ Des ateliers de sensibilisation aux thématiques prioritaires de l'Agence et des programmes ;
- ◆ La mise en contact des acteurs du travail de jeunesse pour le développement de nouveaux partenariats et la création de réseaux européens.

Dans ce cadre, l'Agence est également impliquée dans des partenariats stratégiques de long terme avec d'autres agences nationales, qui ont pour objectifs de renforcer la dimension politique et stratégique du programme, d'identifier de nouveaux partenaires et de consolider la coopération inter-agences.

L'Agence est active au sein de quatre partenariats stratégiques sur les thématiques de l'inclusion/handicap, de l'employabilité des jeunes (*Youth@Work*), du travail de jeunesse dans les municipalités (*Europe goes Local*) et du sport.



En 2020, l'offre de missions de Service Civique à l'international est restée importante malgré les conditions sanitaires et les difficultés de déplacement.



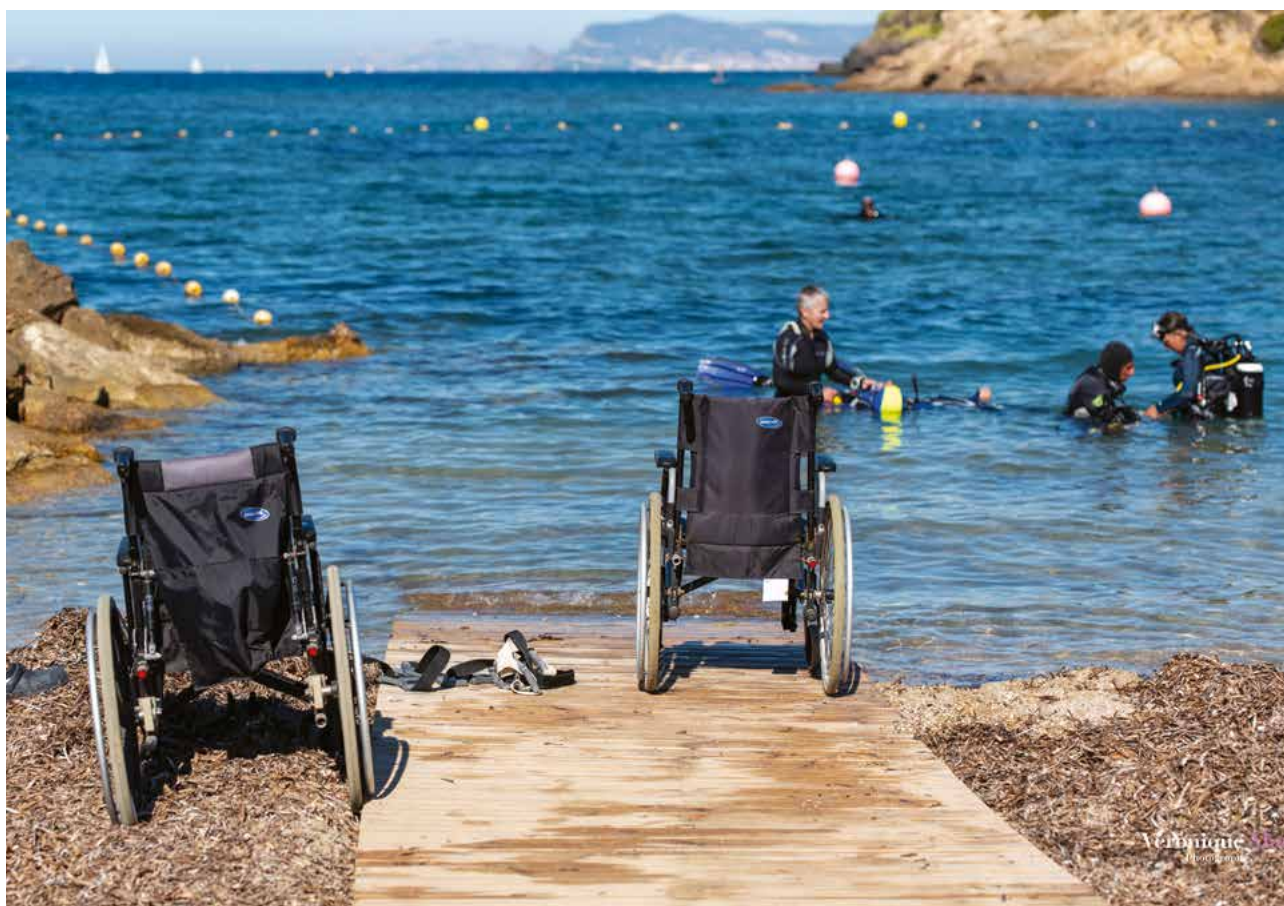
LA 3^{ÈME} CONVENTION EUROPÉENNE DU TRAVAIL DE JEUNESSE



Issu du double engagement de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe en faveur du

travail de jeunesse, le processus de Bonn, initié par l'Allemagne, a rassemblé les représentants de 50 pays lors d'une Convention européenne organisée en visioconférence en décembre 2020. À cette occasion, un cadre politique a été arrêté pour renforcer la coopération, les programmes européens existants, harmoniser les standards de qualité et les pratiques, et institutionnaliser la participation de la jeunesse à l'élaboration des politiques qui les concernent. Les travaux se poursuivent sur ces thématiques, tant à l'échelle européenne que nationale.

La France a fortement contribué à cette Convention avec une délégation de dix membres représentative de la diversité des acteurs de jeunesse. Cette présence vise notamment à inscrire la thématique de la jeunesse à l'agenda européen en préparation de la présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE) en 2022.



Les 10 ans du Service Civique

2020 aurait dû être l'occasion de grands rassemblements et défis citoyens dans toute la France pour célébrer les 10 ans du Service Civique. Pour l'occasion, l'Agence du Service Civique souhaitait proposer de nombreuses actions et célébrations, l'occasion d'exprimer sa reconnaissance envers l'ensemble de la communauté du Service Civique. La crise sanitaire en aura malheureusement décidé autrement.

La mise en place d'un confinement le 17 mars a obligé l'Agence à revoir l'ensemble du dispositif prévu. Les défis citoyens au niveau national (plus de 150 prévus) n'ont ainsi pas pu être tous réalisés ou ont été redimensionnés, de même que la grande tournée *Au service de tous* en France, en Europe et à l'international, ou encore la journée événement en présence du président de la République le 31 mars.

Pour autant, l'Agence s'est mobilisée pour que cette année contribue à

faire rayonner l'engagement citoyen de la jeunesse depuis dix ans.

Une consultation nationale sur le Service Civique a été lancée du 10 février au 10 mars, pour aboutir à la publication d'un rapport avec des témoignages, des constats sur les effets, et des propositions sur l'avenir du Service Civique et de l'Agence du Service Civique (cf. encadré).

Le livre *Et si on s'engageait ?* (éditions Autrement), écrit par la philosophe Marie Robert et la journaliste Anne Dhoquois, paru en juin, dresse un état des lieux de l'engagement des jeunes en interrogeant volontaires et bénéficiaires, et en recueillant les histoires d'engagement de personnalités d'horizons divers (Martin Hirsch, Ghada Hatem, Marie-Amélie Le Fur, Christophe Robert...). En complément de l'ouvrage, Anne Dhoquois a réalisé 9 podcasts avec des intervenants du livre, dont la Présidente de l'Agence du Service Civique Béatrice Angrand, qui ont été diffusés jusqu'à

la fin de l'année 2020. Les 28 illustrations du livre ont également servi à la mise en valeur de chaque témoignage au travers d'un verbatim, publié sur les réseaux sociaux.

Un partenariat avec le média Konbini a permis de mettre en avant la « génération Service Civique » à travers dix portraits vidéo de volontaires et anciens volontaires de 2010 à 2020, chacun d'entre eux revenant en 10 questions sur ce qu'a représenté cette expérience dans sa vie et ce qu'il en retient. Certaines de ces vidéos ont été sponsorisées sur Facebook et Twitter, permettant de toucher entre 120 000 et 150 000 personnes à chaque fois. Sur le site de Konbini, une vidéo de la Présidente Béatrice Angrand a également été publiée à l'occasion des 10 ans du Service Civique. Enfin, les contraintes fortes de déplacement et de rassemblements n'ont pas totalement eu raison de la volonté de



LA GRANDE CONSULTATION CITOYENNE SUR LE SERVICE CIVIQUE



Pour accompagner les 10 ans du Service Civique, l'Agence du Service Civique a lancé, en partenariat avec Cap Collectif, une plateforme consultative ouverte à tous les acteurs du Service Civique, et plus largement à tous les citoyens. L'objectif était de dresser un état des lieux de 10 ans d'engagement de la jeunesse et de participer à l'élabora-

tion des grandes orientations stratégiques de l'Agence du Service Civique pour les 10 années à venir. Une synthèse de cette consultation a été publiée et est disponible sur le site de l'Agence⁷.

Trois volets étaient proposés : un témoignage, la proposition d'axes de développement, et un vote pour élire la future « grande cause » qui pourrait être portée par l'Agence du Service Civique en 2020-2021.

En un mois, entre le 10 février et le 10 mars 2020, plus de 25 000 visiteurs ont accédé à la plateforme pour déposer plus de 1 000 contributions, 464 témoignages et 846 votes. La consultation a été plébiscitée par la jeunesse, puisque

les volontaires en mission et les anciens volontaires représentent 54 % des inscrits, 74 % des témoignages, 48 % des contributions et 56 % des votants pour la grande cause.

Les témoignages recueillis reflètent une expérience du Service Civique très majoritairement positive et mettent en avant trois avantages principaux :

- Un sentiment immédiat d'utilité sociale, présenté à de nombreuses reprises comme un « déclic » dans un parcours de vie ;
- L'acquisition de nouvelles compétences, parfois « techniques » mais surtout relationnelles ;
- Des rencontres humaines fortes et inédites.

Aux 14 propositions initiales d'évolution du dispositif proposées à la réflexion par l'Agence du Service Civique, se sont ajoutées 158 nouvelles idées pour penser le Service Civique de demain : plus ouvert géographiquement et socialement, plus long, plus qualitatif et davantage reconnu, dans le respect de ses fondamentaux de qualité.

La **transition écologique** a été choisie comme « grande cause » du Service Civique. La deuxième cause plébiscitée est celle de l'égalité femmes-hommes.



(7) Consultation citoyenne sur le Service Civique, synthèse et analyse des contributions, septembre 2020.

l'Agence, comme des référents territoriaux, de créer des moments de retrouvailles et de partage. Ainsi Béatrice Angrand s'est rendue sur l'île de la Réunion en octobre pour célébrer l'événement.

D'autres territoires ont réalisé des activations et événements sous divers formats, comme par exemple : le *Service Civique Tour des 10 ans* à La Martinique, le livre des 10 ans en Seine-Saint-Denis avec les témoignages des volontaires, de nombreuses initiatives en Occitanie (publication, concours de photos « *Je suis volontaire, je suis utile aux autres* ») et opération volontaires solidaires permettant aux 6 000 volontaires en mission dans la région d'adresser une « carte postale numérique » de soutien aux personnes les plus fragilisées par la crise (soignants, malades, résidents d'EHPAD, personnels en première ligne, etc.).



MISSIONS ACCOMPLIES DOUZE VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE RACONTENT LEURS EXPÉRIENCES D'ENGAGEMENT EN SEINE-SAINT-DENIS.



À l'occasion des 10 ans du Service Civique, la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) de Seine-Saint-Denis a réalisé un recueil de textes publié fin 2020 sous la forme de témoignages écrits par les volontaires eux-mêmes. Ils mettent en lumière la richesse de leurs parcours.

Cette initiative a été menée en collaboration avec l'association Zone d'Expression Prioritaire. Ces

réécits expriment toute l'amplitude des expériences vécues et l'importance du soutien apporté aux jeunes volontaires par les différents acteurs, tuteurs, responsables associatifs ou publics, agents de l'État.



MARTINIQUE SERVICE CIVIQUE TOUR



Le *Martinique Service Civique Tour* s'est déroulé du 12 au 23 octobre 2020. Il avait pour objectif de promouvoir le Service Civique auprès de la population et sur des secteurs accueillant peu de volontaire, valoriser les volontaires à travers leur mission, faciliter le recrutement de volontaires. De nombreuses rencontres, animations et démonstrations ont eu lieu dans six lieux différents.

Lors de cette première édition, 375 jeunes ont été concernés par cette opération, 22 organismes agréés mobilisés, 12 nouveaux organismes en cours d'agrément et 8 collectivités sensibilisées.

Des travaux d'études et d'évaluation variés

Un taux de satisfaction toujours plus élevé

Depuis 2018, les volontaires sont systématiquement invités à répondre à un questionnaire à l'issue de leur mission de Service Civique. Ce dernier porte sur le déroulement de la mission, les conditions de sa réalisation mais également sur la place du Service Civique dans leur parcours et leur projet d'avenir.

64 000 volontaires ont été contactés en 2020. 36 % d'entre eux ont répondu complètement ou partiellement au questionnaire (contre 30 % en 2019), soit 23 000 contributions.

91 % des volontaires se déclarent satisfaits de leur mission. C'est 5 points de plus qu'en 2019. Ce résultat, particulièrement satisfaisant, démontre que l'Agence et les organismes d'accueil ont réussi à s'adapter à un contexte particulièrement compliqué en 2020.

Les répondants sont **par ailleurs 83 % à être satisfaits de l'accompagnement de leur tuteur, en augmentation de 7 points par rapport à 2019.** Pour les jeunes engagés, le Service Civique permet d'acquérir une expérience en vue de leur parcours professionnel (76 %), représente un temps de

découvertes et de rencontres (47 %) mais également une opportunité pour découvrir un nouveau secteur d'activité (37 %), faire le point sur leur vie (28 %) et se rendre utile (28 %). Pour 80 % d'entre eux, leur mission a été utile dans la définition de leur projet d'avenir, à savoir la poursuite ou reprise de leurs études (49 %) ou la recherche d'un emploi (40 %).

Il apparaît également que le Service Civique est un accélérateur d'engagement : 32 % des volontaires s'engageaient bénévolement avant leur mission, ils sont plus de 58 % à souhaiter le faire à l'issue de leur Service Civique.



32 % des volontaires s'engageaient bénévolement avant leur mission, ils sont plus de 58 % à souhaiter le faire à l'issue de leur Service Civique.



L'ENQUÊTE INJEP-AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep) et l'Agence du Service Civique ont mené une enquête statistique publique qui a rassemblé les contributions de 8 000 participants. Cette enquête a notamment permis la réalisation de deux publications sorties en 2020.

• Quelles sont les missions de Service Civique qui favorisent l'engagement bénévole ?

L'intensité de l'engagement bénévole des volontaires de Service Civique diffère selon leur profil et selon le type de mission effectuée. Si les volontaires de Service Civique sont en moyenne un peu plus souvent bénévoles que les jeunes d'âge comparable, tant avant qu'après la mission, les degrés d'engagement varient selon le niveau de diplôme, le statut d'activité et le genre. Près de la moitié des volontaires déclarent que leur mission a eu une influence positive sur leur envie d'être bénévole. Il apparaît que les missions réalisées dans les associations favorisent plus l'engagement

bénévole que celles effectuées dans le secteur public.

• Les volontaires en Service Civique : des parcours de formation et d'insertion variés.

Entre les volontaires qui effectuent leur Service Civique pendant leurs études ou dans la continuité du baccalauréat, ceux pour qui la mission s'inscrit dans un parcours professionnel déjà entamé et ceux qui se sont tournés vers le dispositif à la suite d'une longue période de chômage, les parcours des volontaires en amont et en aval de la mission sont très variés. Leurs niveaux d'études sont proches de ceux de l'ensemble des jeunes mais montrent que le dispositif attire davantage des jeunes en réorientation, ceux n'ayant pas terminé leurs études et ceux ayant obtenu des diplômes qui ne permettent pas une insertion professionnelle immédiate aisée. Six mois après leur mission, les volontaires sont environ un tiers à être en emploi, un tiers en études et un autre tiers au chômage ou inactifs.



STATISTIQUE PUBLIQUE

N° 22 - Mars 2020

Les volontaires en Service Civique : des parcours de formation et d'insertion variés

Entre les volontaires qui effectuent leur Service Civique pendant leurs études ou dans la foulée du baccalauréat, ceux pour qui la mission s'inscrit dans un parcours professionnel déjà entamé et ceux qui se sont tournés vers le dispositif suite à une longue période de chômage, les parcours des volontaires en amont et en aval de la mission sont très variés. Leurs niveaux d'études sont proches de l'ensemble des jeunes, mais montrent que le dispositif attire davantage des jeunes en réorientation, ceux n'ayant pas terminé leurs études et ceux ayant obtenu des diplômes qui ne permettent pas une insertion professionnelle aisée. Six mois après leur mission, les volontaires sont environ un tiers à être en emploi, un tiers en études, et un autre tiers au chômage ou inactif.

enquête ont montré que les volontaires étaient, avant leur mission, un peu plus souvent bénévoles que la moyenne des jeunes Français (INJEP-ASC, 2019). La présente étude décrit la diversité des parcours de formation et d'insertion professionnelle dans lesquels s'insère le Service Civique. Les parcours d'engagement à l'issue du Service Civique feront l'objet d'une prochaine étude.

Le Service Civique intervient à des moments variés du parcours de formation

Une majorité de volontaires viennent de terminer leurs études ou sont encore étudiants lorsqu'ils s'engagent dans un Service Civique : 71 % des volontaires sont encore en études pendant leur mission et 36 % ont commencé leur mission dans la même année civile que leur sortie du système de formation. Les 43 % restants ont terminé leur formation initiale lors d'une année civile antérieure. Ces sorties du système éducatif s'interrompent pas toujours à la fin d'un cycle d'études. Par exemple, 44 % des volontaires ont le baccalauréat comme plus haut diplôme, mais parmi eux, quatre

Le Service Civique aura 10 ans en 2020 et plus de 400 000 jeunes se sont engagés depuis le lancement de ce dispositif. L'étude présentée ici est issue de l'exploitation de la première enquête statistique nationale, représentative de la population des volontaires, menée en 2019 en collaboration par l'INJEP et l'Agence du Service Civique (ASC) [encadré « Méthode », p. 2]. Elle permet notamment de dresser un portrait du parcours des jeunes en amont et en aval du dispositif. Ce parcours resta jusqu'à présent mal connu, étudié uniquement grâce aux données administratives (Ploarcu-Chilès et Comau, 2019) ou à quelques travaux de recherches sur le Service Civique dans des organismes particuliers (Becquet, 2011, 2016). Les premiers résultats de cette

Quentin FRANCOU, chargé d'études, INJEP
Adrielle PLOARC-CHILÈS, chargée de mission, Agence du Service Civique

Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire - Service de communication publique - Hébergement de l'édition numérique de la jeunesse
15, avenue de France - 75005 Paris cedex 12 - Téléphone : 01 70 98 94 00 - Télécopie : 01 70 98 94 01 - www.injep.fr



ÉVALUATION

N° 39 - Octobre 2020

Quelles sont les missions de Service Civique qui favorisent l'engagement bénévole ?

L'intensité de l'engagement bénévole des volontaires de Service Civique diffère selon leurs profils et selon le type de mission effectuée. Si les volontaires de Service Civique sont en moyenne un peu plus souvent bénévoles que les jeunes d'âge comparable, tant avant qu'après la mission, les degrés d'engagement varient selon le niveau de diplôme, le statut d'activité et le genre. Près de la moitié des volontaires déclarent que leur mission a eu une influence positive sur leur envie de faire du bénévolat, mais les fréquences auxquelles les volontaires font du bénévolat ne sont en moyenne pas plus élevées après la mission qu'avant. Les missions réalisées dans les associations favorisent plus l'engagement bénévole que celles effectuées dans le secteur public.

Adrielle PLOARC-CHILÈS, chargée de mission, Agence du Service Civique
Quentin FRANCOU, chargé d'études, INJEP

Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire - Service de communication publique - Hébergement de l'édition numérique de la jeunesse
15, avenue de France - 75005 Paris cedex 12 - Téléphone : 01 70 98 94 00 - Télécopie : 01 70 98 94 01 - www.injep.fr

ce sont plus souvent des diplômés, des étudiants, et des hommes (Baronnière-DUEPVA sur la jeunesse, 2018). Si une part importante des volontaires estime que leur mission a eu une influence positive sur leur envie de faire du bénévolat (44 %), ils ne sont que 14 % à accroître de façon importante le temps consacré au bénévolat après leur mission et 17 % font diminuer. Quel que soit le profil des jeunes, les missions effectuées dans le secteur associatif sont les plus susceptibles d'augmenter par la suite la fréquence de l'engagement bénévole. C'est avant ou le lendemain de réaliser des actions utiles aux autres se sont davantage investis dans différentes formes d'engagement bénévole. La qualité de l'encadrement des jeunes pendant leur mission joue également un rôle positif.

Avant leur mission : des volontaires un peu plus souvent bénévoles que la moyenne

Parmi les jeunes volontaires, 42 % ont donné du temps bénévolement dans l'année qui a précédé leur mission de Service Civique, ce qui est légèrement supérieur à la proportion observée sur la population des 18-25 ans (36 %). Les bénévoles qui donnent du temps toutes les semaines sont notamment sur-représentés parmi les volontaires (20 % contre 15 %). Les volontaires qui étaient engagés bénévolement avant leur mission de Service Civique sont plus souvent diplômés, plus

La valorisation des compétences acquises par les jeunes

Les enjeux d'évaluation et de valorisation des compétences acquises par les volontaires pendant leurs missions font partie du 2^e axe des orientations stratégiques du Service Civique pour 2018-2019 et du plan d'action 2020. Pour y répondre, l'Agence du Service Civique a notamment engagé un travail de refonte du bilan nominatif de mission.

Une expérience d'engagement qui doit être davantage reconnue

Le bilan nominatif doit prendre davantage en compte les spécificités du Service Civique en matière de compétences transversales et de compétences liées à l'engagement et permettre de les partager plus efficacement avec les acteurs de l'après-Service Civique : établissements d'enseignement dans le cas de reprise d'études, service public de l'emploi et de l'insertion, entreprises. Si 71 % des volontaires estiment que leur mission de Service Civique les a aidés dans la définition de leur projet d'avenir⁸, 68 % des jeunes âgés de 16 à 25 ans estiment que le dispositif n'est pas suffisamment reconnu par le système éducatif, ils sont 78 % à estimer qu'il n'est pas assez reconnu par les entreprises et le monde professionnel et 85 % par la société en général⁹. Par ailleurs, il apparaît que les tuteurs peuvent se sentir insuffisamment outillés pour accompagner les volontaires dans ce domaine¹⁰.

Une nouvelle évaluation et valorisation des compétences

L'Agence du Service Civique s'est donc engagée dans l'expérimentation de plusieurs outils d'évaluation et de valorisation des compétences, afin de tester leur adéquation aux besoins des volontaires en Service Civique et des acteurs de l'après-Service Civique.

Le référentiel de compétences transversales proposé par le projet européen RECTEC¹¹ a été retenu comme cadre de travail. Il est construit autour des douze compétences transversales de l'Agenda européen pour l'éducation et la formation des adultes, graduées en quatre paliers, en cohérence avec le Cadre européen des certifications. Un groupe de travail, composé des équipes de l'Agence du Service Civique, du projet RECTEC et de référents Service Civique des départements d'expérimentation (Seine-et-Marne et Hauts-de-France), a adapté cette carte de compétences au contexte du Service Civique. Elle a été ensuite discutée avec des organismes d'accueil des secteurs associatif et public, le Club de valorisation du Service Civique en entreprise et les membres du collège des volontaires. Neuf compétences ont été retenues et graduées au sein de trois axes : réflexif, communicationnel et organisationnel. Au premier semestre 2020, la carte de compétences a pu ainsi être expérimentée auprès de

volontaires et de tuteurs des deux départements expérimentateurs.

Cette nouvelle carte des compétences devient, en 2021, un outil structurant d'évaluation et de suivi des compétences au service des tuteurs pour accompagner les volontaires dans l'accompagnement au projet d'avenir.

D'autres outils, complémentaires, ont été testés en 2020 (*JobReady, Open Badge*), dont certains avec l'aide des référents territoriaux dans le département du Rhône. Ce sont autant d'instruments utiles aux volontaires pour se situer et valoriser les acquis de leur expérience en mission.

Des synergies constantes entre l'Agence du Service Civique et l'Institut de l'Engagement.

Depuis 2012, l'Institut de l'Engagement permet à des volontaires du Service Civique et du Corps européen de solidarité d'accroître la réalisation de leur potentiel, quels que soient leurs origines sociales ou géographiques, leur bagage scolaire ou culturel.

En 2020 plus de 1 500 volontaires en Service Civique et CES, sur 2050 candidats, ont déposé un dossier de candidature à l'Institut de l'Engagement. 556 sont devenus lauréats et ont pu bénéficier de l'accompagnement pour construire et concrétiser leur projet d'avenir.

(8) Source : Enquête post-service civique 2018, ASC.

(9) Source : IFOP 2019.

(10) Le Service Civique dans les associations, enquête Talieu, 2019.

(11) Projet Européen RECTEC : reconnaître les compétences transversales en lien avec l'employabilité et les Certifications : <http://rectec.ac-versailles.fr/wp-content/uploads/sites/135/2019/06/RECTECBrochure-.pdf>.





Les organismes partenaires, au cœur de l'action de l'Agence



Les organismes bénéficiaires des programmes mis en œuvre par l'Agence

Service Civique

Les organismes éligibles à l'accueil de volontaires sont les structures à but non lucratif, les personnes morales de droit public, les organismes d'habitations à loyer modéré, des sociétés d'économie mixte de construction et de gestion de logements sociaux, des sociétés publiques locales ou dont l'État ou la Banque de France détiennent le capital, ou disposant d'un label attribué par le ministère de la Culture, les organisations internationales dont le siège est implanté en France ou encore les entreprises solidaires d'utilité sociale agréées de droit.

En 2020, près de 10 400 organismes sont agréés pour l'accueil d'au moins un volontaire en Service Civique. La répartition des volontaires dans les différents types de structure est assez stable par rapport à 2019 : les associations sont les principales structures d'accueil, suivies par les services de l'État, les établissements publics et les collectivités territoriales.

Répartition des organismes agréés en fonction du statut juridique

TYPE D'ORGANISME	
ASSOCIATIONS, FÉDÉRATIONS OU UNIONS	82 %
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	12 %
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	3 %
FONDATION, FONDS DE DOTATION, MUTUELLE OU SYNDICAT	0,7 %
AUTRES	2 %

Répartition des volontaires en fonction du type de structures d'accueil

TYPE D'ORGANISME	
ASSOCIATIONS, FÉDÉRATIONS OU UNIONS	57,5 %
SERVICES DE L'ÉTAT	24 %
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	8 %
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	5 %
FONDATION, FONDS DE DOTATION, MUTUELLE,...	4,5 %
AUTRES	1 %

UNE CAMPAGNE D'AGRÉMENT EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DU PLAN « 1 JEUNE, 1 SOLUTION »

Pour répondre à l'annonce du président de la République de créer 100 000 missions supplémentaires de Service Civique par an, et à l'inscription de cet objectif dans le plan gouvernemental « 1 jeune, 1 solution », l'Agence a mené durant l'été 2020 une campagne d'agrément supplémentaire exceptionnelle à destination des organismes nationaux.

Plus de 18 800 missions supplémentaires ont dans ce cadre été créées entre septembre et décembre 2020, notamment dans cinq domaines prioritaires correspondant à des besoins sociaux et sociétaux accrus ou engendrés par la crise sanitaire : solidarités intergénérationnelles ; accompagnement scolaire, continuité pédagogique, accompagnement des jeunes « décrocheurs » et des mineurs ; égalité femmes/hommes ; inclusion ; transition écologique.

FOCUS : Les collectivités territoriales

En 2020, 5,5 % des volontaires ont été accueillis au sein de collectivités territoriales agréées. Si le nombre de volontaires en mission dans ces structures publiques a très fortement augmenté depuis 2010, leur part dans l'ensemble des volontaires reste stable. La très légère diminution de volontaires accueillis en 2020 concerne essentiellement les communes et les EPCI. Ce constat peut être rattaché à une année caractérisée par la tenue d'élections municipales, dont la date a dû être repoussée en raison de la crise sanitaire, décalant par conséquent le lancement de projets d'accueil de volontaires par les nouveaux exécutifs. Plus largement, les collectivités territoriales ont été fortement mobilisées pour accompagner leurs populations en cette année de crise sanitaire, une gestion de crise qui a modifié le

fonctionnement des services accueillant habituellement des volontaires. En dépit de ce contexte particulier, cette année encore, une nette majorité des volontaires accueillis au sein de collectivités locales réalisaient leur mission dans des communes (72 %), tandis que 7 % agissaient pour l'intérêt général dans des intercommunalités (métropoles, communautés d'agglomération, communautés de communes). 20 % des volontaires ont été recrutés dans des conseils départementaux et 1 % dans des conseils régionaux.

Dès le lancement du plan gouvernemental pour la jeunesse « 1 jeune, 1 solution », l'Agence a déployé des actions pour mobiliser prioritairement les collectivités dans l'accueil de volontaires en Service Civique : développement de partenariats avec

les associations d'élus (AMF, AMRF, APVF, ADF...) et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), instruction aux préfets en septembre pour prioriser l'action des services déconcentrés en charge du Service Civique en direction des collectivités locales, élaboration de documents de communication spécifiquement destinés aux collectivités (dépliant et exemples « inspirants » de missions), campagne de communication dédiée aux collectivités dans les médias spécialisés et en ligne, déplacements de la Présidente de l'Agence auprès des collectivités à mobiliser et élaboration d'un protocole d'accord régional en faveur de l'engagement des jeunes avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

PROJET YOUTH ACT 4 ALPS (YAFA) PORTÉ PAR LE CONSEIL RÉGIONAL DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR (PACA)

Le projet *Youth Act 4 Alps* (YAFA) s'est bâti dans le cadre de la présidence française de la Stratégie de l'UE pour les Alpes (SUERA) et vise à s'appuyer sur certaines thématiques fortes (jeunesse, environnement, entrepreneuriat, citoyenneté) pour donner un cadre de travail politique aux participants du projet. Le projet a réuni, lors de trois séminaires transnationaux, environ 150 participants qui ont formé un Parlement des jeunes alpins. Ces rencontres avaient pour objectif de créer climat propice pour donner la parole aux jeunes et leur permettre de se saisir de cette opportunité. Les jeunes ont élaboré une série de recommandations adressées aux décideurs politiques dans les champs de la jeunesse, du développement durable et de l'entrepreneuriat sur la région alpine.

Dans le cadre de la crise sanitaire, deux des trois séminaires ont eu lieu en ligne et les activités prévues ont été adaptées à ce format numérique. Un noyau de 10 jeunes actifs par pays a pu être mobilisé depuis le lancement du projet et a permis de constituer une réelle cohésion de groupe en facilitant les discussions et les activités parlementaires. Les décideurs sont restés également mobilisés et ont participé activement aux deux événements en distanciel.

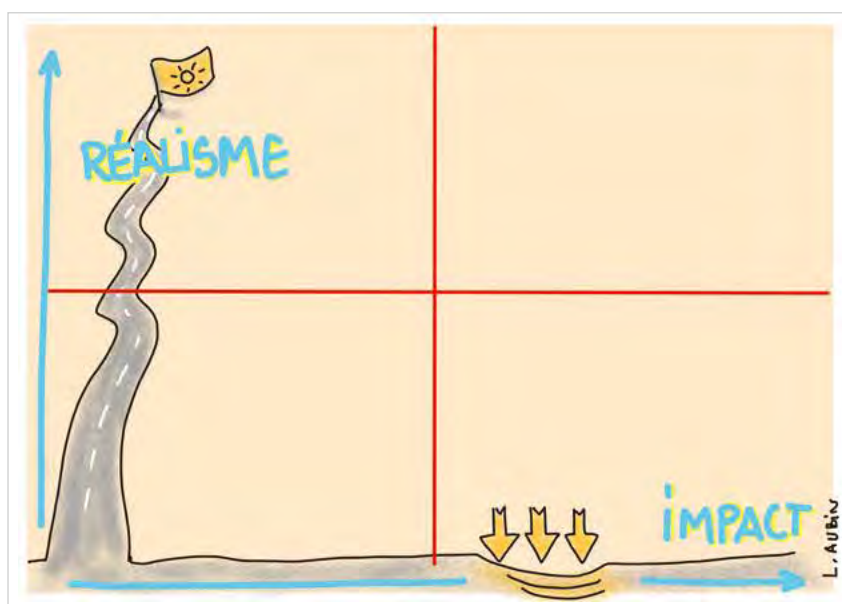
Le projet a réuni des partenaires allemand, italien et autrichien. Le financement accordé s'élève à environ 49 000 €.

Volet jeunesse du programme Erasmus+

Action clé	Nombre de projets reçus	Nombre de projets sélectionnés	Taux de sélection (nombre de projets sélectionnés / nombre total de candidatures)	Montant total subventionné	Nombre de participants dans les projets acceptés
KA105 - Mobilité des acteurs de jeunesse	317	115	36,3%	3 422 918 €	3 723
KA205 Partenariats stratégiques	177	31	17,5%	4 859 673 €	5 028
KA227 Partenariats pour la créativité	49	16	32,7%	2 808 697 €	3 682

Les mobilités des acteurs de jeunesse (action clé 105)

Ce volet du programme Erasmus+ favorise la rencontre et les échanges de pratiques entre les acteurs de jeunesse. Il s'adresse à toutes les personnes œuvrant dans le champ de la jeunesse de manière bénévole ou professionnelle. Les porteurs peuvent initier et coordonner une activité ou être partenaire d'un projet organisé dans un autre pays. En 2020, 3 723 acteurs de jeunesse ont pu échanger avec des homologues européens de 730 organisations sur leurs pratiques professionnelles.



Les partenariats stratégiques (action clé 205)

Les partenariats stratégiques offrent l'opportunité à des organisations actives dans les domaines de la jeunesse (associations, fondations, collectivités...) de coopérer afin de mettre en place des pratiques innovantes (formations, apprentissages, outils pédagogiques, productions culturelles...) et d'échanger des

bonnes pratiques à l'échelle européenne.

177 partenariats stratégiques ont été sélectionnés en 2020. Ces partenariats ont conduit à la mise en œuvre de projets d'échanges de bonnes pratiques ou d'innovation, sur des thématiques liées au travail de jeunesse, à l'environnement, au renforcement des compétences, notamment numériques, et à l'inclusion.



Quid *Demystifying fears and failures to take action*

ACTION CLÉ : MOBILITÉ DES ACTEURS DE JEUNESSE

TYPE DE PROJET : E10169671/ MOBILITÉ D'ACTEURS DE JEUNESSE

NOM DU PORTEUR DE PROJET : VIA BRACHY - TOULOUSE

SUBVENTION E+ : 22 568,28 €

La formation *DARE : Demystifying fears and failures to take action* s'est déroulée en France du 3 au 10 mars 2020. Elle a rassemblé 26 travailleurs sociaux et acteurs de jeunesse et d'éducation populaire venus de Grèce, du Portugal, de France, d'Estonie, d'Allemagne et d'Espagne. Tous sont engagés dans l'accompagnement de jeunes ou de personnes victimes de discriminations, fragilisées, en reconversion professionnelle ou rencontrant des difficultés d'insertion dans leur parcours d'insertion socio-professionnelle, dans le développement de leurs initiatives ou dans leur démarche de création d'activité.

La formation a traité des émotions, des peurs et des croyances qui empêchent d'agir ou nuisent au développement d'initiatives, personnelles et collectives, ou à l'exercice de la citoyenneté. Les participants ont pu partager leurs expériences et bénéficier du regard de professionnels pour définir les concepts clefs de la rencontre, préciser les enjeux d'un travail sur les peurs, les émotions et les échecs et s'approprier des outils et des méthodes éprouvées. Ils ont pu améliorer leur pratique professionnelle en travaillant sur des cas concrets et sont accompagnés par leurs organisations pour partager ce savoir en leur sein.



En 2020, 3 723 acteurs de jeunesse ont pu échanger avec des homologues européens de 730 organisations sur leurs pratiques professionnelles.



Une ingénierie de projets adaptée aux besoins de la société

Plan de relance, appel à manifestation d'intérêt « ruralité », démarche de grands programmes

Le 14 juillet 2020, le président de la République a annoncé la création de 100 000 missions de Service Civique supplémentaires par an, dont 20 000 dès 2020. Cette augmentation est au cœur du volet dédié à l'engagement du plan gouvernemental « 1 jeune, 1 solution ».

Cette impulsion s'est traduite par le lancement, le 31 juillet 2020, d'une

campagne exceptionnelle d'agrément portant sur des thématiques d'intérêt général particulièrement attractives pour les jeunes et répondant notamment à des besoins sociaux et sociétaux révélés ou accrus par la crise sanitaire.

Lors du 2^e comité interministériel aux ruralités (CIR) du 14 novembre 2020, le Gouvernement a rappelé l'important potentiel de déploiement du Service Civique dans le monde rural, à la fois pour donner des perspectives d'engagement à des jeunes

de ces territoires et pour permettre à des jeunes d'autres territoires de découvrir les zones rurales. Afin de doubler le nombre de volontaires du Service Civique dans les territoires ruraux, et de renforcer l'accompagnement des intercommunalités rurales dans leurs premiers accueils de volontaires, l'Agence du Service Civique a élaboré son premier appel à manifestation d'intérêt : « Jeunes engagés de la ruralité ». Cette expérimentation a été lancée début 2021.

UN PARTENARIAT INNOVANT AVEC LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE



L'Agence du Service Civique et la Région Nouvelle-Aquitaine ont conclu une convention triennale en faveur de l'engagement des jeunes néo-aquitains. Cette convention prévoit un pilotage concerté

du Comité de coordination régionale du Service Civique et le développement de projets communs associant les acteurs du territoire et les volontaires.

Renouvelé en 2020, ce partenariat couvre désormais l'ensemble des programmes d'engagement portés par l'Agence du Service Civique, c'est-à-dire que s'y ajoutent Erasmus+ Jeunesse & Sport et le Corps européen de solidarité. Plusieurs objectifs communs ont été actés : accessibilité pour tous les jeunes, en particulier les plus défavorisés, développement de missions dans les territoires ruraux et en politique de la ville, intégration des objectifs de développement durable, etc.

La Région Nouvelle-Aquitaine prévoit également un soutien aux acteurs de son territoire pour développer des missions de Service Civique et des projets de mobilité non formelle et faire bénéficier les jeunes de la région de dispositifs d'orientation, de formation, d'aide à la recherche d'emploi, etc. Ce partenariat, aujourd'hui unique en France, sera proposé aux autres régions françaises.



Des projets aux thématiques multiples



La Musique, vecteur d'inclusion et de liens entre les peuples

TYPE DE PROJET : CORPS
EUROPÉEN DE SOLIDARITÉ / STAGE - EMPLOI
NOM DU PORTEUR DE PROJET : ASSOCIATION TOPOPHONE
SUBVENTION CES : 12 283€

L'association Topophone accueille trois jeunes, l'un en stage et deux en emploi, dans le cadre de trois projets différents visant à promouvoir la musique comme outil éducatif et de lien social, grâce à un programme d'accès à la pratique musicale au sein des zones prioritaires toulousaines.

Les trois missions portent sur l'organisation du festival *Ellips 2021*, avec la production de l'événement et la mise en place d'une médiation culturelle auprès de jeune public ; l'animation d'ateliers musicaux dans le cadre du Parcours de Création Musicale de Topophone ; et la coordination du projet européen « la musique au cœur des échanges ».

Ce projet a pour ambition de favoriser l'éducation et l'insertion grâce à la musique, l'euro-péanité et l'ouverture culturelle des jeunes, et l'acquisition de méthodes pédagogiques européennes pour l'expression et l'esprit critique des jeunes.



LA SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE AU CŒUR DU SERVICE CIVIQUE

L'année 2020 et la crise sanitaire ont rendu particulièrement criant le besoin de solidarités intergénérationnelles. Dès le premier confinement, les missions de Service Civique ont été adaptées, à l'initiative des organismes d'accueil et les jeunes eux-mêmes : création et envoi d'outils, de dessins, de courriers numériques à destination des résidents en EHPAD, organisation de « visites virtuelles », prise de nouvelles régulière par téléphone ou autres outils à distance, etc. L'Agence du Service Civique a accompagné cette dynamique et fait de la solidarité intergénérationnelle un enjeu

prioritaire de la campagne exceptionnelle d'agrément lancée en juillet 2020.

Le 1^{er} décembre 2020, Brigitte Bourguignon, ministre déléguée auprès du ministre des Solidarités et de la Santé chargée de l'Autonomie, et Sarah El Haïry, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports chargée de la Jeunesse et de l'Engagement, ont annoncé l'objectif d'ouverture de plus de 10 000 missions de Service civique auprès des personnes âgées isolées ou vulnérables.



Volontaires pour la coopération culturelle et la solidarité

TYPE DE PROJET : CORPS EUROPÉEN DE SOLIDARITÉ/VOLONTARIAT
NOM DU PORTEUR DE PROJET : ASSOCIATION BOKRA SAWA
SUBVENTION CES : 16 020€

Dans le cadre de la célébration du 150^e anniversaire de l'ouverture du canal de Suez, les associations Bokra Sawa (France) et Torraha (Egypte) ont initié un projet de mobilité de deux jeunes Français à Alexandrie (Égypte), pendant 12 mois.

Ce projet vise à venir en aide à des réfugiés et des jeunes ayant moins d'opportunités, principalement des femmes et enfants vulnérables ou en situation de pauvreté. Les volontaires ont l'occasion d'animer des activités et des ateliers sur l'intégration des réfugiés dans différents lieux, tels que des centres sociaux ou des écoles et peuvent également participer ou animer des événements à l'Institut français pour témoigner de leur mission et de leur expérience.

2020 : UN PREMIER ANNIVERSAIRE POUR LE PROGRAMME VOLONT'R

Le 11 février 2020, le programme *Volont'R* a fêté son premier anniversaire. Porté par l'Agence du Service Civique, la DIAIR et un certain nombre d'associations, le programme *Volont'R* permet à des jeunes réfugiés de s'engager dans un Service Civique et à des jeunes d'effectuer des missions de Service Civique auprès de réfugiés. En 2020, 3 624 jeunes ont participé à ce programme. Depuis sa création, ce sont 7 418 jeunes qui se sont engagés. Pour marquer cet anniversaire, 120 jeunes volontaires en Service Civique, leurs tuteurs, ainsi que les acteurs institutionnels et associatifs partenaires du programme, se sont réunis au Musée national de l'histoire de l'immigration. Un mois après le premier anniversaire du programme *Volont'R*, la crise sanitaire et notamment le premier confinement ont mis à l'épreuve les structures d'accueil. Celles-ci ont fait preuve d'une grande capacité d'adaptation. Unis-Cité a mobilisé ses réfugiés maîtrisant le français pour en faire des relais de l'information diffusée par l'État. Certains jeunes ont été sollicités par la DIAIR pour contribuer à la traduction du site refugiés.info afin de

permettre aux réfugiés et leurs aidants d'accéder à une information fiable et accessible. Cela a permis de faire place à une nouvelle forme de solidarité : une solidarité distancielle, virtuelle, sincère et réelle.

L'impact du programme *Volont'R*

Une enquête socio-anthropologique sur l'impact du programme *Volont'R* sur l'intégration des personnes réfugiées est en cours de réalisation. Cette enquête a été lancée en janvier 2020, par le laboratoire de recherche Expérice de l'Université Sorbonne Paris Nord, en partenariat avec la DIAIR, dans 6 grandes villes (Paris, Metz, Dijon, Lyon, Rennes et Nantes), auprès des volontaires en Service Civique des associations de la Ligue de l'Enseignement, d'Unis-Cité et de Concordia. Le premier bilan intermédiaire indique une hétérogénéité de profils et d'origines au sein des jeunes réfugiés, mais également une amélioration significative de la maîtrise de la langue française et une accélération de l'intégration des personnes réfugiées grâce à leur mission de Service Civique.





Dialogue structuré régional de la jeunesse des Hauts-de-France 2020 - 2021

ACTION CLÉ : *DIALOGUE STRUCTURÉ RÉGIONAL DE LA JEUNESSE DES HAUTS-DE-FRANCE 2020 - 2021*

NOM DU PORTEUR DE PROJET : *COMITÉ REGIONAL*

DES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE ET D'ÉDUCATION POPULAIRE DES HAUTS-DE-FRANCE (CRAJEP)

BUDGET : 48 380 €

Le projet *Dialogue structuré régional de la jeunesse des Hauts-de-France 2020 - 2021* vise à développer des espaces de participation à la vie politique des jeunes à différentes échelles territoriales.

D'une durée de 24 mois, il prévoit d'outiller et former les professionnels de la jeunesse et les jeunes, de développer l'implication des jeunes par la mise en place d'un Conseil de la jeunesse du dialogue structuré (CJDS), de faciliter la prise en compte, par les décideurs, de la participation des jeunes aux politiques publiques.

La première activité « l'Agorapep 100 % numérique », réalisée en visioconférence, a permis à 46 jeunes et 5 décideurs de développer des propositions concrètes sur la démocratie et l'école, le décrochage scolaire, la transition écologique ou l'insertion professionnels.

LANCEMENT D'UNE APPLICATION POUR LES VOLONTAIRES EN SARTHE

La direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) de la Sarthe a lancé une application mobile pour faciliter l'accès des jeunes volontaires à l'information qui les concerne directement par un outil de communication adapté à leurs usages.

Elle permet aux volontaires d'avoir toutes les informations du Service Civique, les actualités en Sarthe en temps réel, un agenda avec les temps forts, des informations sur les droits et devoirs des volontaires, les contacts utiles, le calendrier et les inscriptions aux formations civiques et citoyennes, etc.

RENCONTRE « JEUNES ET DYNAMIQUES COLLECTIVES » EN BRETAGNE

La rencontre *Jeunes et dynamiques collectives* a été organisée par la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) Bretagne. Elle a permis de créer un temps d'échange et d'analyse de pratiques de tutorat mené avec de nombreux partenaires du Service Civique en Bretagne et de rassembler les volontaires autour de leurs projets personnels et professionnels *Le Service Civique! Et après...* organisé en collaboration avec l'association Concordia.

La question de la valorisation des compétences et de l'engagement a également été abordée.



NATURE - Initiative des jeunes Ambassadeurs pour l'environnement en faveur de la biodiversité réunionnaise

TYPE DE PROJET : CORPS EUROPÉEN DE SOLIDARITÉ/
PROJET DE SOLIDARITÉ

NOM DU PORTEUR DE PROJET : GROUPE INFORMEL DE JEUNES SOUTENU PAR L'ASSOCIATION « AMBASSADEUR POUR L'ENVIRONNEMENT »

SUBVENTION CES : 6 000 €

Le projet porté par ces jeunes réunionnais vise à lutter contre les espèces exotiques envahissantes au profit de la restauration écologique d'une espèce endémique de La Réunion en danger critique d'extinction : le latanier rouge. Il s'agit de restaurer une parcelle de forêt sèche via une mobilisation citoyenne et de revaloriser des espèces endémiques et indigènes au détriment des plantes exotiques dans les jardins des particuliers aux alentours de la ravine restaurée. Le projet vise plus largement à sensibiliser les habitants à la préservation et la protection des espèces indigènes et endémiques de la Réunion en créant des jardins sanctuaires. Enfin les jeunes favorisent la découverte d'espèces méconnues du grand public, telle que les holothuries, en permettant de les approcher de près dans le récif et en fournissant des supports pédagogiques.

L'accompagnement des organismes

Une formation et un accompagnement des organismes d'accueil en Service Civique qui s'adaptent en distanciel

Afin d'accompagner les organismes d'accueil et les tuteurs, l'Agence du Service Civique propose depuis plusieurs années une offre de formation sur l'ensemble du territoire national, animée par le groupement solidaire Unis-Cité et la Ligue de l'enseignement, en lien avec les référents territoriaux du Service Civique. Cette offre vise à créer et consolider un socle de connaissances sur le Service Civique et à améliorer son appropriation par les organismes d'accueil de volontaires. Elle est aussi un lieu de rencontres, d'échanges d'expériences et de pratiques entre des organismes et tuteurs de secteurs variés. Ces

formations sont animées avec des méthodes pédagogiques actives et inspirées de l'éducation populaire.

En 2020, l'offre de formation a su s'adapter au contexte sanitaire en transformant la majeure partie des modules en formations à distance. Les contenus et outils pédagogiques ont été adaptés et des outils interactifs ont été mobilisés. Grâce à ces évolutions, plus de 650 formations ont été réalisées pour former plus de 8 300 participants. Les territoires qui ont maintenu un niveau élevé de programmation ont eu massivement recours aux formations à distance.

Les participants sont particulièrement satisfaits des formations proposées : près de 90 % des participants notent entre 7 et 10 la

formation à laquelle ils ont participé, 91 % sont satisfaits ou très satisfaits des méthodes pédagogiques et 94 % le sont de l'adaptation des formateurs à leurs attentes.

Les dynamiques territoriales et les collaborations entre les référents territoriaux du Service Civique et le groupement solidaire ont également fait naître des expérimentations qui ont été conçues et mises en œuvre en 2020. De nouveaux modules et contenus pédagogiques ont ainsi été créés : un premier module pour former les organismes à l'accueil et l'accompagnement de volontaires en situation de handicap, afin de soutenir le développement de l'accès de ces jeunes au Service Civique, et un second pour les former à la mise à disposition de volontaires, en particulier



LE COACHING POUR ACCOMPAGNER LES ORGANISATIONS PARTIES PRENANTES DU CORPS EUROPÉEN DE SOLIDARITÉ

En 2020, le *coaching* a fait son apparition dans le programme d'activités NET. L'idée est de permettre à des organisations et à des groupes informels de jeunesse de recevoir un accompagnement personnalisé pour le dépôt ou la mise en œuvre d'un projet CES. L'accompagnement est réalisé par l'équipe de formateurs de l'Agence, en lien avec ses correspondants régionaux. En 2020, plus de 15 structures de l'Hexagone et des Outre-Mer ont bénéficié de ce dispositif.





En 2020,
91 % des
participants
sont
satisfaits
ou très
satisfaits.



Construire des savoirs à partir des pratiques locales : une solution pour une meilleure prise en charge et intégration des mineurs non accompagnés en Europe

ACTION CLÉ : PARTENARIATS STRATÉGIQUES

TYPE DE PROJET : N° 2017-2-FR02-KA205-013248

NOM DU PORTEUR DE PROJET : APPRENTIS D'AUTEUIL

BUDGET : 218 325 €

Éléments

Ce projet réunit des partenaires issus de France, d'Italie, de Grèce, d'Allemagne, du Royaume-Uni et de Belgique pour améliorer le travail auprès des migrants mineurs.

D'une durée de 36 mois, il soutient le travail des professionnels impliqués dans l'accompagnement des mineurs isolés et non accompagnés grâce à la mise en œuvre d'un « carnet numérique » qui permet aux professionnels d'assurer un suivi en s'appuyant sur des méthodologies et des pratiques adaptées.

Alors que la plupart des formations préexistantes restent principalement théoriques, le projet propose un processus d'apprentissage empirique et des méthodologies informelles.

L'approche intersectorielle du partenariat reflète la réalité de terrain et la multiplicité des professionnels et des secteurs intervenant auprès des jeunes mineurs et répond au besoin de croiser les pratiques afin d'améliorer les réponses.

dans le secteur sportif. Cette dynamique d'expérimentation enrichit et continuera d'enrichir l'offre de formation proposée aux organismes.

Une offre d'accompagnement collectif au Service Civique étoffée

L'Agence du Service Civique propose aux organismes qu'elle agréé ou qui font une demande d'agrément national un accompagnement collectif composé de réunions et d'ateliers, qui est complémentaire de l'accompagnement individuel fourni lors de l'instruction et après l'obtention de l'agrément. Cette offre d'accompagnement collectif a été particulièrement étoffée en 2020 avec l'adaptation des ateliers à distance et la création et l'animation de nouveaux ateliers, pour assurer un accompagnement plus soutenu et régulier pendant toute la durée de vie de l'agrément d'un organisme : réunions d'information sur les fondamentaux du Service Civique, ateliers de création de missions et de

construction du projet d'accueil, ateliers de préparation au renouvellement d'agrément, etc. Cette offre contribue à l'émergence de projets d'accueil de volontaires et de missions de Service Civique de qualité en adéquation avec les objectifs renouvelés dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution ».

L'offre d'accompagnement pour la mise en place du Corps européen de solidarité

L'année 2020 a été particulièrement importante en matière d'accompagnement des porteurs de projet dans le cadre de la préparation de la nouvelle programmation 2021-2027 du Corps européen de solidarité. En effet, un changement de paradigme s'impose dorénavant avec un accès unique au financement *via* un processus de labellisation exigeant, visant à évaluer la capacité de coordination des structures et leur approche stratégique sur plusieurs années pour mettre en place des projets de volontariat. Une fois

labellisées, les structures peuvent, chaque année, demander de nouveaux financements avec un montant minimal garanti. L'Agence, pour accompagner au mieux les porteurs dans ce processus, a mis en place des webinaires thématiques, des sessions de questions/réponses, des outils en ligne adaptés (padlet, vidéo, formulaire test...) ainsi que des ateliers spécifiques pour les têtes de réseaux ou des accompagnements individualisés pour les petites structures. Un regroupement virtuel des structures a également été organisé à l'automne 2020 pour initier les porteurs aux enjeux prioritaires du nouveau programme, à savoir le développement durable et l'inclusion, avec des ateliers d'échange de pratiques, premières étapes d'un parcours d'accompagnement qui se prolongera sur des ateliers plus techniques en 2021. Six formations dédiées aux tuteurs ont également été mises en place pour renforcer l'expertise des structures les plus récentes dans l'accompagnement des jeunes volontaires.

Le contrôle, un enjeu essentiel

Le contrôle des organismes d'accueil en Service Civique

Depuis 2010, le développement du Service Civique s'accompagne de mesures destinées à s'assurer que l'effort budgétaire consenti atteint les objectifs visés par cette politique publique, notamment en termes de qualité et de respect des principes fondamentaux du Service Civique. La qualité des missions constitue un enjeu majeur de toute la chaîne d'accompagnement du projet d'accueil, depuis la primo-information et durant toute la vie de l'agrément. La mission de contrôle proprement dite conforte cette sécurisation du déploiement du Service Civique par des visites sur site et des vérifications sur pièces dans une logique de contrôle de conformité.

La vérification de la qualité et de la conformité intervient en amont des projets d'accueil, dès les ateliers d'émergence qui accompagnent leur définition. Par la suite, toute demande

d'agrément fait l'objet d'une analyse approfondie du respect des fondamentaux du Service Civique (service de l'intérêt général, citoyenneté, mixité, accessibilité, complémentarité, capacité d'initiative des jeunes, etc.) visant à garantir la qualité de mise en œuvre. Dans ce domaine, l'Agence conduit depuis 2019 des travaux structurants visant à formaliser et renforcer ex-ante les critères d'attribution annuelle des postes de Service Civique. Ces travaux, partagés avec le Comité stratégique du Service Civique, feront l'objet d'une diffusion à l'ensemble des organismes agréés en 2021.

L'Agence organise également une veille et une réponse à tout signalement relatif à la qualité de la mise en œuvre du Service Civique, sur les réseaux sociaux et via les réclamations qui peuvent lui être communiquées par différents canaux : standard téléphonique, adresse électronique, information par les référents

territoriaux. Les réclamations relatives aux agréments nationaux sont directement traitées par l'Agence du Service Civique et celles relatives aux agréments départementaux et régionaux sont traitées par les délégués territoriaux de l'Agence. Au-delà des réponses et mesures immédiates suivant les signalements, le suivi de ces derniers s'intègre dans le dispositif de repérage des risques de l'Agence et de ses référents territoriaux, qui constitue un outil d'aide à la programmation des contrôles aux niveaux national et local.

L'Agence du Service Civique est en charge du contrôle des organismes nationaux, défini par son programme national. Les services déconcentrés de l'État conduisent les contrôles des organismes agréés à leur niveau et sont associés au programme national de contrôle de l'Agence, sur lequel ils se mobilisent fortement chaque année.

En 2018 et 2019, le nombre total de contrôles annuellement réalisés s'est établi à environ 1 000 contrôles par an, conduisant à un taux de contrôle de respectivement 11% et 10%¹².

En raison des périodes de confinement successives qui ont conduit à l'arrêt d'activité de certaines structures d'accueil ou à des modalités de fonctionnement totalement à distance, l'année 2020 a été marquée par une baisse significative des déplacements sur sites. Les objectifs de contrôle sur pièces et sur place ont donc été ajustés en cours d'année.

À la date de publication du présent rapport, seul le nombre de contrôles réalisés sur agréments nationaux est connu, les données des contrôles réalisés par les services départementaux et régionaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports n'étant pas encore consolidées.



L'Agence organise également une veille et une réponse à tout signalement relatif à la qualité de la mise en œuvre du Service Civique.



(12) Le taux de contrôle de l'année N rapporte le nombre de contrôles réalisés en année N au nombre de structures agréées ayant accueilli au moins un volontaire en année N-1.

38 contrôles ont pu être réalisés sur les agréments nationaux en 2020. Les 11 procédures de retrait d'agrément lancées sur les agréments nationaux en 2019 ont été finalisées en 2020 et ont abouti, après phase de contradictoire, à 8 retraits confirmés. Ceux-ci ont consisté en des retraits partiels, c'est-à-dire de la perte du bénéfice de l'agrément par des structures relevant d'un agrément collectif ou par intermédiation. Le taux de retrait final s'établit donc à 9 % pour les contrôles réalisés en 2019¹³. Les autres procédures de retrait d'agrément qui avaient été lancées en 2019 ont été levées en 2020 à la suite de la mise en conformité des organismes concernés.

En 2020, la diffusion de la culture du contrôle s'est poursuivie avec des formations des équipes départementales et régionales réalisées à distance et la diffusion des outils de repérage des risques pour mieux cibler l'activité de contrôle.

Le contrôle des organismes des programmes européens

Conformément aux règlements des programmes Erasmus+ et Corps européen de solidarité (CES), les structures bénéficiant de financements doivent faire l'objet de contrôles par l'Agence, appelés « contrôles primaires ». Un plan de contrôles et d'audit annuel articule l'ensemble de ces contrôles.

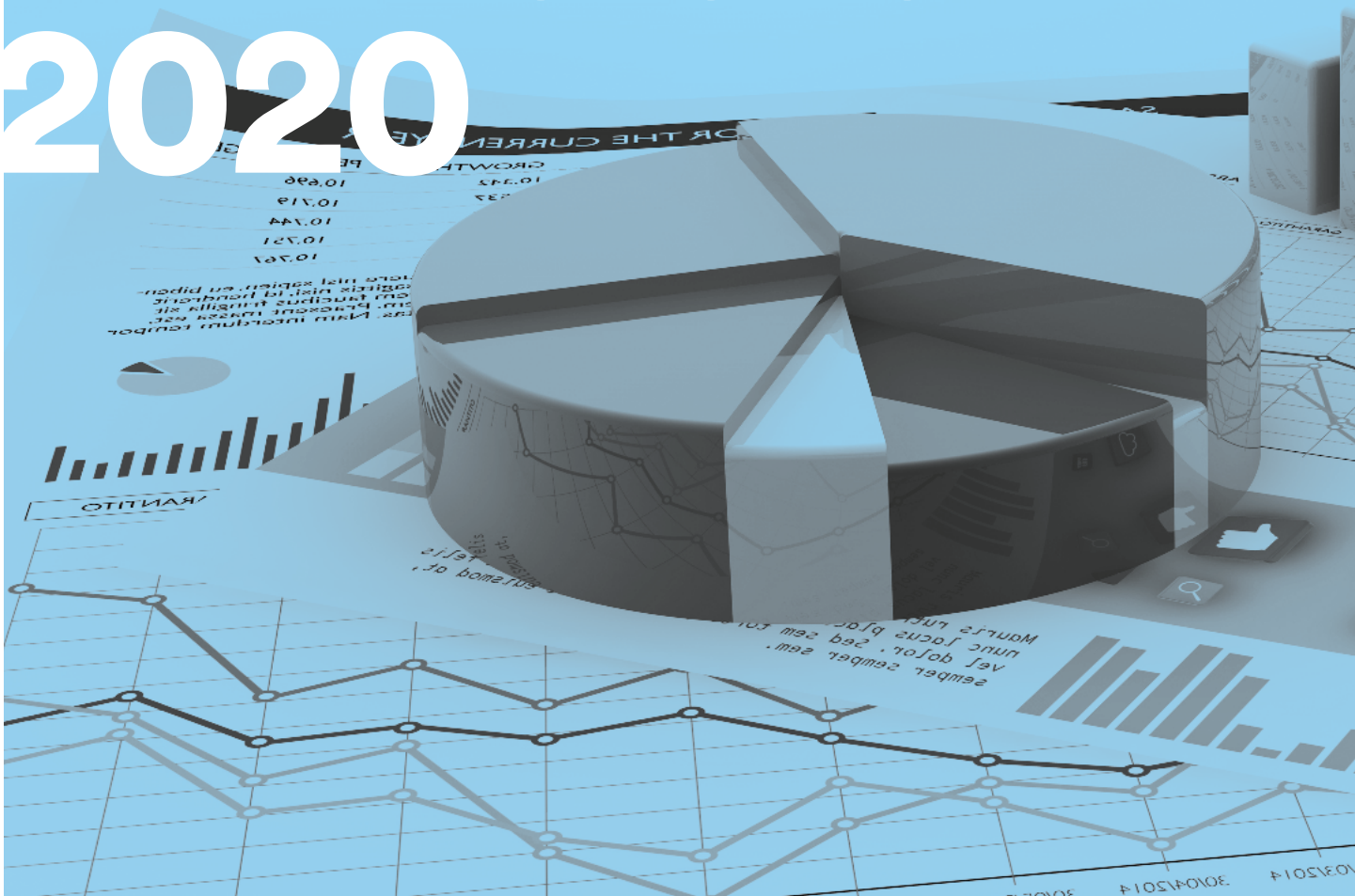
En 2020, 558 contrôles primaires ont été réalisés. Ils se répartissent en cinq catégories :

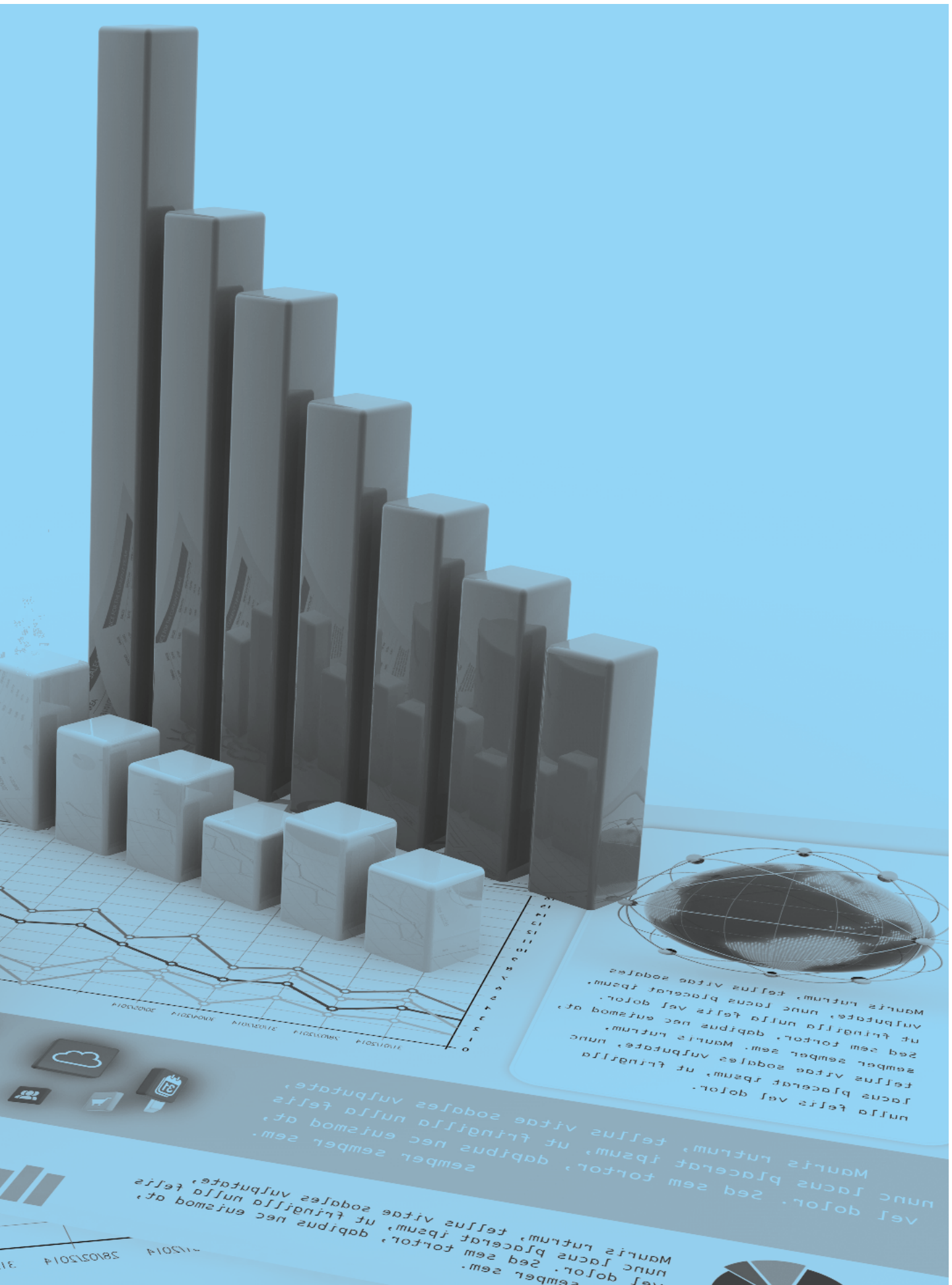
- ◆ Le contrôle des rapports finaux, réalisé pour tous les projets financés par l'Agence. Il s'agit d'un contrôle financier simplifié sur la base d'éléments déclaratifs (hors coûts exceptionnels) et d'un examen des résultats pédagogiques obtenus à l'issue du projet. En 2020, 497 rapports finaux ont été traités.
- ◆ Le contrôle « en *desk check* », contrôle approfondi des dépenses du projet. Réalisé sur 10 % des projets financés, le contrôle porte sur l'examen de l'ensemble des pièces de dépenses du projet et vise à examiner la réalité des coûts sur un projet. En 2020, 51 contrôles en *desk check* ont été réalisés.

- ◆ La visite sur site qui est réalisée pendant la réalisation du projet pour 2 % des projets financés de l'année. Ce moment, qui favorise les échanges entre l'Agence, les associations et partenaires ainsi que les jeunes, permet entre autres d'examiner le déroulement du projet et de préconiser des ajustements pédagogiques ou en termes de gestion. En raison du confinement, 2 visites ont pu être réalisées en 2020 sur une programmation initiale de 13.
- ◆ L'audit financier, dont un a été réalisé en 2020 sur un projet de l'action clé KA205 (partenariats stratégiques).
- ◆ L'audit système qui est effectué auprès des « *top receivers* » des programmes. L'audit est fait sur site et vise à s'assurer que la structure respecte les règles et normes édictées par le guide du programme. Le contrôle porte sur un examen de son organisation, sa capacité opérationnelle à gérer les projets subventionnés, et un contrôle financier du dernier projet financé par l'Agence. Cet audit est aussi l'occasion de rencontrer et échanger avec les jeunes et les partenaires sur la mise en œuvre concrète du projet. En 2020, 7 audits système ont été réalisés.

(13) Le taux de retrait d'agrément d'une année N rapporte le nombre de retraits d'agrément confirmés après procédure contradictoire au nombre de contrôles réalisés en N.

Données budgétaires et exécution financière 2020





COMPTE DE RÉSULTAT EN 2020 (en K€)

CHARGES	MONTANTS	PRODUITS	MONTANTS	
Charges d'exploitation:		Produits d'exploitation:		
Achats et services extérieurs	16 313			
Impôts et taxes	579	Subventions d'exploitation	510 085	
Personnels	5 702	Autres produits de gestion	24 000	
Autres charges	445 818			
Amortissement et Provisions	670	Reprise sur amortissements et provisions	592	
TOTAL DES CHARGES	469 082	TOTAL DES PRODUITS	534 677	BÉNÉFICE 65 595

*dont charges d'intervention

BILAN 2020 (en K€)

ACTIF	MONTANTS		
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET
Immobilisations incorporelles	2018	1 744	274
Immobilisations corporelles	377	293	84
Immobilisations financières	-	-	-
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	2 395	2 037	358
Stocks et en-cours	-	-	-
Avances versées	20	-	20
Créances diverses	92 345	97	92 248
Disponibilités	31 182	-	31 182
Charges constatées d'avance	22	-	22
TOTAL ACTIF CIRCULANT	123 569	97	123 472
TOTAL GÉNÉRAL	125 964	2 134	123 830

BILAN 2020 (en K€)

PASSIF	MONTANTS
Réserves facultatives	15 312
Report à nouveau	1
Résultat de l'exercice	65 595
TOTAL CAPITAUX PROPRES	80 908
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	484
Dettes fournisseurs	1 350
Autres dettes d'exploitation	41 088
Produits constatés d'avance	-
TOTAL DETTES	42 438
TOTAL GÉNÉRAL	123 830

Les produits constatés par l'Agence du Service Civique se composent quasi exclusivement des subventions d'exploitation reçues de l'État et de la Commission européenne (95,4 % des produits d'exploitation).

Les charges constatées correspondent principalement aux dépenses d'intervention liées à la mise en œuvre du dispositif du Service Civique et des programmes européens Erasmus+ Jeunesse et Sport et Corps européen de solidarité.

L'activité financière de l'Agence a permis de dégager un bénéfice de 65,6 M€ au titre de l'exercice 2020.

La réalisation des missions de l'Agence du Service Civique repose sur un effectif global de 94,7 ETPT pour l'année 2020. La structure des effectifs s'établit ainsi :

EFFECTIFS 2020 EN ETPT

	Sous plafond d'emplois	Hors plafond d'emplois	Total général
Contractuels de droit public :			
CDI	8,0	1,8	9,8
CDD	25,4	25,7	51,1
Personnels détachés sur contrat	18,8	8,8	27,6
TOTAL ETPT EMPLOIS NON TITULAIRES	52,2	36,3	88,5
Contrats aidés et apprentis	-	5,2	5,2
Autres (personnel mis à disposition)	-	-	1,0
TOTAL GÉNÉRAL	52,2	41,5	94,7

Les effectifs sous plafond d'emplois désignent les emplois permanents financés par l'Etat (69 ETP pour l'année 2020) et les effectifs hors plafond d'emplois correspondent aux emplois financés sur les fonds européens (42,75 ETP pour l'année 2020). Le plafond des emplois n'est pas saturé en 2020 en raison des vacances temporaires occasionnées par la mobilité des personnels et de son augmentation à hauteur de 15 ETP lors du

vote du budget rectificatif au Conseil d'administration de fin d'année 2020 dans le cadre de la montée en charge de l'Agence afférente au plan « 1 jeune, 1 solution » (les recrutements effectifs concernés intervenant essentiellement en 2021).

Les effectifs hors plafond d'emplois s'inscrivent dans les frais de fonctionnement versés par la Commission européenne.

Situation de la trésorerie (en flux et en stock, en €)

FLUX DE TRÉSORERIE CONSTATÉS EN 2020		ÉVOLUTION DE LA TRÉSORERIE EN 2020	
Encaissements constatés en 2020	540220038	Situation initiale au 01/01/2020	27518693
Décaissements réalisés en 2020	536556440	Situation finale au 31/12/2020	31182291
FLUX DE TRÉSORERIE EN 2020	3663598	VARIATION DE TRÉSORERIE 2020	3663598

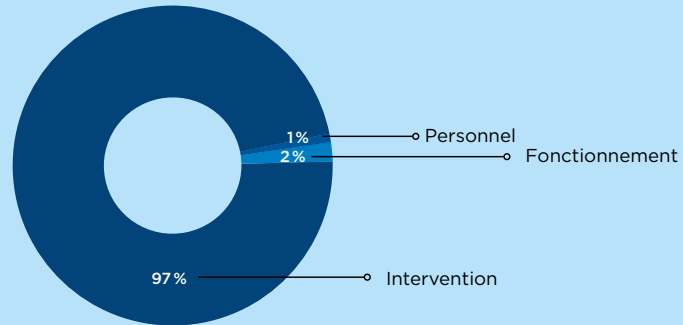
Au 31 décembre 2020, le niveau de trésorerie disponible s'établit à environ 31,2 M€.



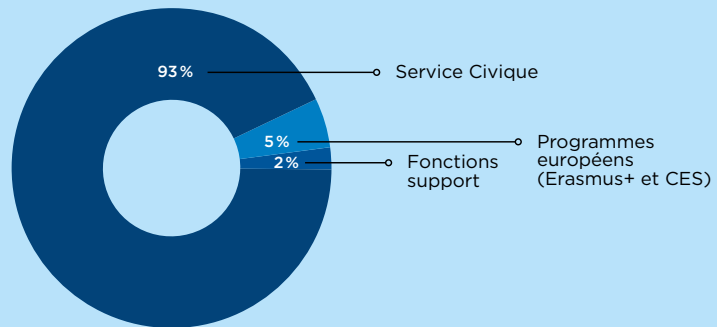
Données budgétaires exécution 2020

Le budget de l'Agence du Service Civique est marqué par la prépondérance des crédits d'intervention destinés au dispositif de Service Civique et la faible part des crédits de fonctionnement

Répartition des dépenses 2020 par enveloppe

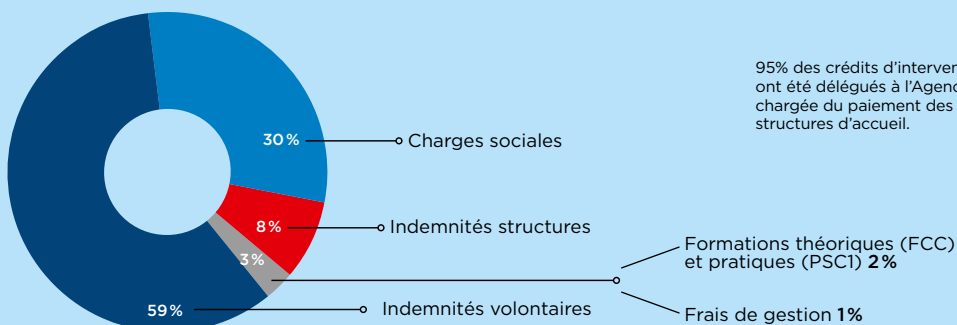


Répartition des dépenses 2020 par périmètre d'activité



Les crédits d'intervention dédiés au Service Civique sont essentiellement destinés à indemniser les volontaires et les structures d'accueil

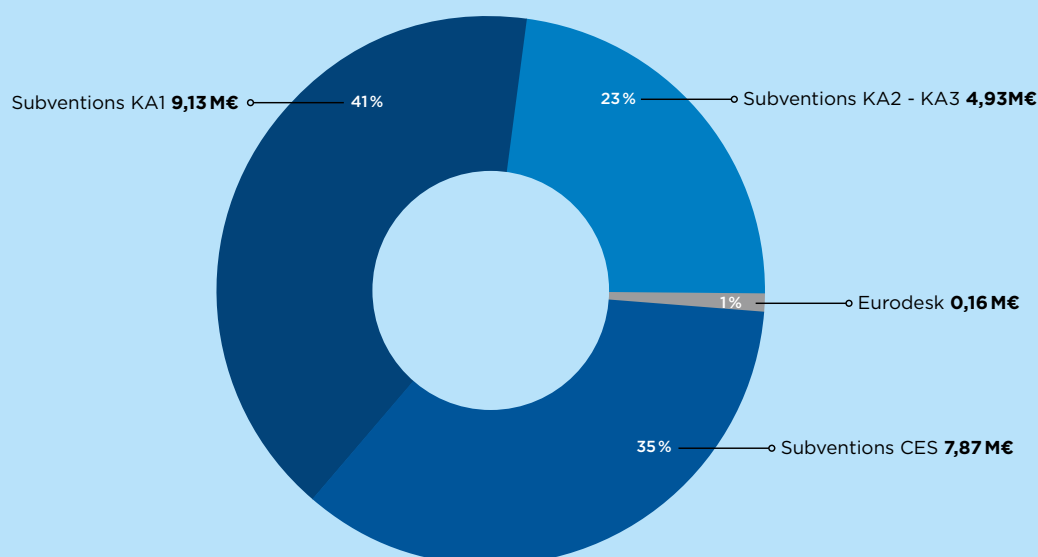
Utilisation des crédits délégués à l'ASP



95% des crédits d'intervention (428 M€ en crédits de paiement) ont été délégués à l'Agence de services et de paiement (ASP), chargée du paiement des jeunes en Service Civique et de leurs structures d'accueil.

Les dépenses d'intervention au titre des programmes européens sont marquées par le plein déploiement, en 2020, du Corps européen de solidarité (CES) lancé en 2018

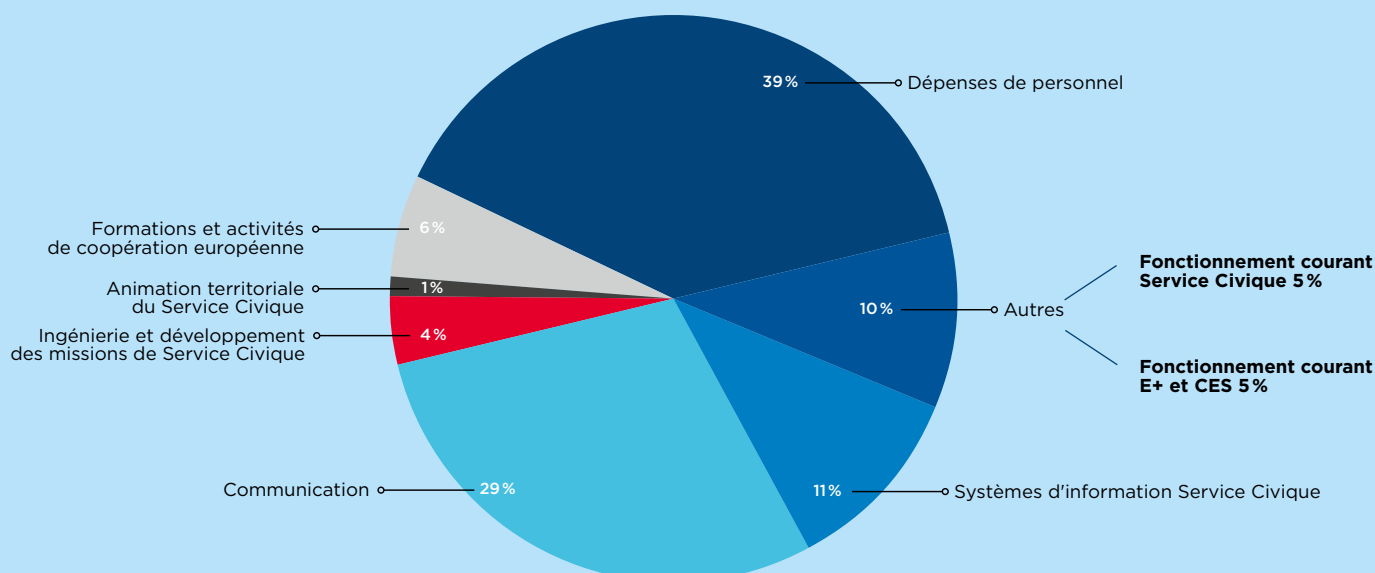
Répartition des dépenses d'intervention au titre des programmes européens



La rémunération des personnels représente le premier poste de dépenses « support » de l'Agence

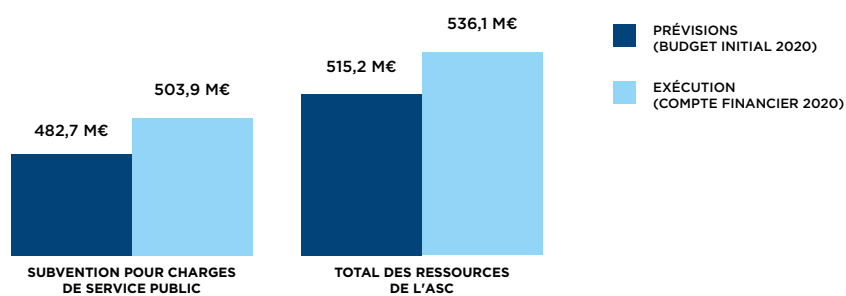
Dépenses hors crédits d'intervention par destination

Pour accompagner la mise en œuvre des dispositifs portés par l'Agence, 16,2 M€ de crédits hors intervention ont été mis en œuvre en 2020. Les charges de personnel représentent 39% de ces crédits, soit 6,3 M€. Les dépenses dédiées au fonctionnement courant sont de 1,6 M€ (10%).



L'exécution 2020 a été marquée par une hausse des ressources en cours d'exercice.

Évolution des ressources 2020 de l'ASC



La subvention pour charges de service public (SCSP) versée par l'État représente 94 % des recettes de l'Agence. Les autres ressources sont constituées principalement des recettes sur les programmes européens (30,6 M€ en exécution). Des dotations complémentaires au cours de l'exercice 2020 ont conduit à une hausse de 4 % de ces recettes.

© Création : Insign — Madame Bovary — Crédits photo : Agence du Service Civique - Yves Gellie - Hervé Hamon - Mathilde Castres - Bertrand Gaudillière - Dani Bendo - @UE/Lukasz Kobus 2020 - @Union européenne - @UE/Lukasz Kobus 2020 - Aurélie Gougeon et Hugo Lebrun.